



CONSEIL D'ADMINISTRATION 26 mars 2012

Ordre du jour

Pour délibération

- 1. Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 décembre 2011**
- 2. Compte financier 2011**
- 2. Compte rendu d'exécution budgétaire 2011**
- 3. E.P.R.D.**

Pour information

- 4. Point sur l'opération Grand Arénas en présence de Josep Lluís Mateo**
- 5. Point sur l'opération Nice Méridia**
- 6. Ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 relative aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne**
- 7. Bilan de l'étude sur l'Ecologie industrielle**
- 8. Point d'étape sur la signature du protocole de partenariat 2011-2026 pour l'Eco-Vallée**
- 8. Protocole de partenariat 2011-2026**

**ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT
DE LA PLAINE DU VAR**

**conseil d'administration
du lundi 19 décembre 2011**

Sont présents les administrateurs suivants :

- Christian TORDO, président du conseil d'administration, représentant la communauté urbaine Nice Côte d'Azur
- Christian ESTROSI, 1^{er} vice-président, représentant la communauté urbaine Nice Côte d'Azur (*à partir de 15 h 10*)
- Thierry LEMOINE, 2^a vice-président, représentant le ministre chargé de l'urbanisme
- Gérard GAVORY, représentant le ministre chargé des collectivités territoriales
- Bernard PEICLIER, directeur départemental des Finances publiques
- Jean-Yves OLLIVIER, représentant le ministre chargé de l'aménagement du territoire
- Patrice DE LAURENS DE LACENNE, direction départementale des Territoires et de la Mer
- Jean-Paul GUERIN, Caisse des dépôts et consignations
- Annabelle JAEGER, représentant le conseil régional PACA
- Patrick ALLEMAND, représentant le conseil régional PACA
- Gérard PIEL, représentant le conseil régional PACA
- Henri REVEL, représentant le conseil général des Alpes-Maritimes
- Dominique ESTROSI-SASSONE, représentant le conseil général des Alpes-Maritimes
- Alain FRERE, représentant le conseil général des Alpes-Maritimes
- Michel MEÏNI, représentant la communauté urbaine Nice Côte d'Azur
- Alain PHILIP, représentant la communauté urbaine Nice Côte d'Azur
- Jean-Pierre MASCARELLI, président du SYMISA
- Pierre-Guy MORANI, représentant la communauté de communes de la Vallée de l'Estéron
- Émile TORNATORE, représentant la communauté de communes des Coteaux d'Azur
- Jean-Pierre TESTI, représentant la communauté de communes des Coteaux d'Azur
- Éric MARÉE, président du directoire de VIRBAC
- Albert MAROUANI, président de l'université de Nice Sophia-Antipolis

Sont excusés :

- Marc D'AUBREBY, représentant le ministre chargé des transports, ayant donné pouvoir à Thierry LEMOINE
- Anne PENELAUD-BRUNET, représentant le ministre chargé du budget, ayant donné pouvoir à Gérard GAVORY
- Laurent ROY, représentant le ministre chargé de l'environnement, ayant donné pouvoir à Patrice DE LAURENS DE LACENNE
- Bernard KLEYNHOFF, président de la chambre de commerce et d'industrie, ayant donné pouvoir à Jean-Pierre MASCARELLI

Sont également présents :

- Jean-Michel DREVET, préfet des Alpes-Maritimes
- Thierry PILLET, contrôleur général
- Hervé PAUL, Nice Côte d'Azur
- Thierry MARTIN, directeur général de l'EPA par intérim
- Olivier SASSI, EPA Plaine du Var
- Corinne SARFATI, EPA Plaine du Var
- Géraldine ROCHEREAU, agent comptable
- Christian OLIVERES, conseil général des Alpes-Maritimes
- Patrick GUEVEL, Nice Côte d'Azur
- Hervé MOREAU, conseil général des Alpes-Maritimes
- Anthony BORRÉ, Nice Côte d'Azur
- Antoine DELAHAYE, conseil général des Alpes-Maritimes

☆☆☆

La séance est ouverte à 14 h 40
sous la présidence de M. Christian Tordo

M. TORDO.- Nous allons commencer, sachant que tous les membres du conseil d'administration soit sont présents, soit ont donné pouvoir, en l'occurrence Marc d'Aubreby à Thierry Lemoine, Anne Pénélaud-Brunet à Gérard Gavory, Laurent Roy à Patrice de Laurens et Bernard Kleynhoff à Jean-Pierre Mascarelli.

Avant de passer à l'ordre du jour qui vous a été communiqué, je pense qu'il est opportun, s'agissant du dernier conseil d'administration de l'année, d'en indiquer l'importance, d'abord par les délibérations qui vous sont présentées et qui constituent l'aboutissement d'un long processus de discussion avec les différentes parties prenantes et, ensuite, s'agissant donc du dernier conseil d'administration de l'année, cela permet de faire le point sur cette année 2011 dont je vous rappelle que nous avons indiqué, lors du premier conseil d'administration de 2011, que c'était l'année du passage à l'opérationnalité et, comme vous allez pouvoir en juger par vous-mêmes, cela a été en effet le cas avec beaucoup de choses qui ont avancé.

Très brièvement, s'agissant des dossiers d'aménagement des opérations prioritaires, nous avons sélectionné Josep Lluís Mateo pour la maîtrise d'œuvre urbaine sur le Grand Arénas ; ces travaux ont été conduits en étroite coopération avec l'ensemble des acteurs concernés et en particulier la mission tramway de Nice Côte d'Azur, RFF, la mission LGV, la société aéroportuaire, et les propositions de composition urbaine de Josep Lluís Mateo semblent tout à fait conformes à ce que nous avons en tête compte tenu des nombreuses contraintes qui pèsent sur ce site.

À l'issue de la phase de concertation qui va démarrer tout à fait normalement, un travail d'avant-projet plus technique sera alors engagé qui permettra d'affiner la constructibilité par îlots, notamment autour du pôle multimodal. Nous pourrons alors rédiger les cahiers des charges pour les consultations des promoteurs et investisseurs, c'est-à-dire engager concrètement la réalisation des premiers bâtiments.

Toujours à propos du Grand Arénas, le schéma de cohérence hydraulique et d'aménagement d'ensemble (SCHAE) devrait être achevé en février prochain. C'est un document bien évidemment essentiel puisqu'il déterminera en particulier les cotes de référence pour les ouvrages au regard des exigences du PPRI.

À cet égard, je tiens à remercier les services de l'État et notamment la DDTM, pour leur coopération avec l'EPA et les prestataires sur ce dossier.

S'agissant de Nice Méridia, nous réunirons le jury le 22 décembre prochain afin qu'il se prononce sur le classement des trois équipes d'architectes urbanistes qui sont en compétition pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre urbaine.

Nous disposerons donc bientôt d'une équipe de très haut niveau pour concevoir le plan de masse de ce projet majeur qui a pour objet original de créer une technopôle en milieu urbain.

L'ambition est forte, il s'agit de faire cohabiter de façon optimisée les fonctions de recherche, développement, innovation, formation, soutien à la création d'entreprises avec des logements, des commerces, des équipements publics et avec les équipements sportifs qui seront réalisés le long de la 6202.

L'avancement de ce dossier, je le souligne, témoigne de l'excellente coopération entre l'EPA et les services de la Communauté urbaine ainsi qu'avec ceux de l'université et de la chambre de commerce et d'industrie qui sont toutes deux très fortement impliquées dans le projet.

Sur la Baronne et Lingostière, le concours de maîtrise d'œuvre urbaine a été lancé conformément à nos engagements, tandis que Nice Côte d'Azur achève les études sur la faisabilité du projet de plate-forme agroalimentaire et horticole, en liaison étroite avec les opérateurs du MIN.

Enfin à Saint-Martin-du-Var, la coopération se poursuit avec le maire et ses services autour du projet d'éco-quartier et, très récemment, à son invitation, le

directeur de l'EPA et une partie de ses équipes sont allés présenter les principales options envisagées à l'occasion d'une séance du conseil municipal.

En complément de ces travaux en faveur des quatre opérations prioritaires qui sont inscrites dans le protocole de partenariat dont nous aurons à délibérer, il convient d'ajouter un nouveau champ d'action de l'EPA qui s'effectue auprès de plusieurs communes du périmètre, je pense notamment à Saint-Jeannet, Saint-Blaise et Gilette qui ont sollicité l'EPA pour travailler ensemble sur les projets les concernant, en coopération avec Nice Côte d'Azur pour les deux premières et avec le Conseil général pour Gilette. L'EPA s'efforce d'apporter sa contribution aux projets des maires et nous sommes extrêmement heureux de ces nouvelles orientations qui permettent en particulier d'affirmer la prise en compte de l'ensemble des communes de l'Éco-Vallée dans les préoccupations de l'établissement public.

Dans le domaine touchant l'environnement et l'écologie, le travail de l'EPA durant l'année 2011 a également été très fourni. Les deux documents fondateurs de nos ambitions ont été achevés et présentés à la presse d'abord par Christian Estrosi, monsieur le préfet, Thierry Lemoine et moi-même l'été dernier et ont donné lieu à des délibérations en conseil d'administration : je parle du cadre de référence pour la qualité environnementale de la construction et de l'aménagement et du guide pour la prise en compte de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques.

Un troisième travail est en cours de façon tout aussi partenariale que les deux premiers, il concerne l'écologie industrielle et je remercie toutes les entreprises qui apportent leur concours à l'EPA au travers des journées de travail et des contributions écrites.

Enfin, je ne pourrai pas ne pas citer le projet ÉcoCité. A cet égard je vous rappelle que les différents projets portés par l'EPA et Nice Côte d'Azur se sont traduits d'ores et déjà par un accord sur une dotation de 4 millions d'euros autour de 3 projets dont celui relatif à l'espace public innovant du pôle multimodal, sachant que dans les résultats des appels d'offres, 6 projets ont été présélectionnés et pourraient donner lieu à des financements ultérieurs de l'ordre de 25 à 30 millions d'euros. C'est, comme l'a dit d'ailleurs Nathalie Kosciusko-Morizet lors de son passage à l'EPA, la reconnaissance de l'excellence du travail accompli par nos équipes communes.

En matière économique, l'année écoulée a également été très riche. Je citerai quatre éléments :

Le premier concerne le plan de marketing et de promotion 2011-2012 qui a été présenté par l'EPA au FNADT et à la Région au travers du CPER et dont nous avons déjà parlé. Ce plan, que ces instances ont bien voulu soutenir, nous dote de moyens complémentaires afin de renforcer les chances de bonne commercialisation de nos futures opérations. Il est en effet tout à fait majeur que, simultanément, en amont des opérations d'aménagement, nous réfléchissions et

nous mettons en œuvre les nécessaires stratégies de bonne commercialisation de ces projets.

Le deuxième exemple concerne le travail que nous faisons avec NCA en direction des grands groupes d'investissement potentiels en matière de parcs d'exposition. Vous savez que c'est un élément majeur de la redynamisation économique que nous cherchons à travers cette Éco-Vallée, de façon à tester auprès d'eux notre projet et l'organisation spatiale que propose Josep Lluís Mateo. Ces rencontres enrichissent bien entendu nos approches et nous ont confortés dans l'idée que ce projet intéressait vivement les investisseurs spécialisés. Il s'agit en particulier de bien comprendre quelles sont leurs attentes mais, au-delà, les attentes des exposants pour pouvoir développer un projet qui réponde d'une excellente manière aux besoins exprimés par le marché dans ce domaine.

Troisième exemple : le succès du test que nous avons réalisé auprès d'un panel de firmes et d'investisseurs intervenant dans les sites technopolitains. Ce test a eu pour objet de vérifier la pertinence du projet de Nice Méridia et de l'adapter en fonction des besoins des entreprises selon leurs critères de localisation. Ce test a montré l'intérêt du panel pour le projet et, bien entendu, ses conclusions nourriront le travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine qui sera bientôt retenue, comme je l'ai déjà indiqué.

Quatrième exemple : l'intérêt manifeste des investisseurs qui s'exprimaient à l'occasion du SIMI à Paris. Nice Côte d'Azur et Éco-Vallée partageaient un stand. Les contacts ont été non seulement nombreux mais aussi précis dans les questionnements, ce qui signifie que l'avancement de nos travaux est suivi de près par le marché et l'intérêt de la presse a aussi été très fort, comme peut en attester Alain Philip qui était présent sur le site du salon et qui a pu y consacrer du temps. À titre d'exemple, je vais faire circuler le dossier de presse réalisé à l'occasion du SIMI pour vous indiquer le message que nous avons voulu faire passer.

Enfin dans ce tour d'horizon, je ne voudrais pas oublier au titre des dossiers économiques la mise en place de notre groupe de travail avec la chambre d'agriculture et le président Michel Dessus. Ce groupe de travail a pour objet d'affiner d'ici au premier trimestre 2012 les orientations des futurs pôles agricoles prévu par la chambre et qui témoignent concrètement de l'émergence d'un nouveau modèle agricole dans la plaine du Var.

Dernier élément qui date de jeudi : les premières journées recherche et industrie de l'IMREDD qui prend un contenu de plus en plus concret. Je crois me souvenir que lors du premier conseil d'administration que j'ai eu l'honneur de présider en 2009, vous aviez montré en fin de séance, Monsieur le Président de l'université, ce que devait être l'IMREDD. Depuis, le concept a évolué et, au-delà du fait qu'il a évolué, il s'est concrétisé. Il a été concrétisé par ces premières journées recherche et industrie qui ont été extrêmement prometteuses et qui témoignent clairement non seulement des attentes des entreprises, mais aussi de l'intérêt des chercheurs et des responsables de laboratoires pour développer ce type de coopération que bien entendu nous allons continuer. C'était non pas un coup d'essai, mais un

premier élément d'une stratégie à long terme que nous voulons mettre en place, qui doit nous permettre de donner à l'IMREDD un contenu lié au développement économique que nous cherchons à avoir.

Je voudrais simplement, à titre d'exemple, et pour le relier à ce que je viens de dire sur le groupe de travail avec la chambre d'agriculture, indiquer les discussions que j'ai pu avoir avec Pierre Abad, de l'INRA, qui est bien entendu en amont de tout ce que l'on peut faire en matière d'agriculture, et qui a bien montré son attente à pouvoir mettre en place des coopérations impliquant en particulier le CREAT qui se trouve à l'interface entre la recherche avancée et les expérimentations sur le terrain des agriculteurs. Il y a là une capacité à pouvoir créer une chaîne tout à fait cohérente, allant de la recherche non pas fondamentale mais avancée jusqu'à son application, à travers l'aide du CREAT, par les agriculteurs.

Bien entendu, je ne saurais manquer d'indiquer dans ce bilan 2011 l'élaboration du projet de territoire et du protocole de partenariat que nous allons examiner dans quelques instants. Je voudrais, à ce stade, remercier toutes les administrations, les instances et tous les acteurs des différentes collectivités territoriales et de l'État qui ont contribué fortement à ces deux documents fondateurs.

Je voudrais indiquer que tout cela s'est fait d'abord dans une concertation que certains considèrent insuffisante, mais qui a été constante, à la fois dans le cadre de ce que nous avons organisé dans la préparation du projet de territoire, mais au-delà par le fait que, pendant toute l'année, nous avons reçu plusieurs fois, pour des interventions longues et fournies, les différents acteurs qui souhaitaient se positionner sur tel ou tel axe de ce projet de territoire. Je citerai, et c'est un hasard, le GIR Maralpin que nous avons reçu deux fois pour plus de trois heures d'entretien à chaque fois, Région Verte, Annabelle Jaeger avec madame Rivasi, ainsi que toutes les visites des différentes délégations étrangères qui souhaitaient toutes venir se rendre compte *de visu* de ce qui se passait dans cette Éco-Vallée et qui n'ont fait que nous conforter dans notre désir d'avancer parce que, clairement, l'intérêt qui était manifesté prouvait que nous étions dans le vrai.

Enfin tout cela a été fait, je veux le souligner, avec une gestion extrêmement rigoureuse des ressources et des aspects financiers, puisque dans le projet de budget que nous allons examiner pour 2012, vous constaterez une réduction de 34% des dépenses de fonctionnement sur l'ensemble des postes depuis 2010, ainsi que la volonté que nous avons eue, qui s'est traduite en actes en 2011, de réduire la surface dont nous disposons. C'est quelque chose qui avait été indiqué quand j'ai été élu, le ratio personnel/surface était quelque peu supérieur à ce que l'on pouvait constater dans les administrations et nous avons donc pris un certain nombre de mesures pour mettre en place des sous-locations ; à ce jour, une partie non négligeable, de l'ordre de 20 à 25 % de notre surface, est sous-louée d'une part aux pôles de compétitivité et d'autre part à RFF et à l'EPFR.

Dernier élément, tout cela a été réalisé par les équipes de l'EPA à qui je veux rendre hommage, en particulier à Thierry Martin qui est directeur général par intérim, sachant que, comme je vous l'avais indiqué, le directeur général Marc

Pons de Vincent est parti le 1^{er} septembre ; il avait été envisagé qu'il soit remplacé par Jean-Marie Carteirac, mais nous sommes convenus l'un et l'autre, dans le cadre de ses réflexions sur son évolution personnelle au sein de son corps d'origine, les Ponts et Chaussées, que ce n'était pas obligatoirement la meilleure orientation de carrière le concernant, si bien que, d'un commun accord, Jean-Marie Carteirac n'a pas confirmé sa volonté de devenir directeur général. Nous continuons donc à fonctionner et, jusqu'à présent, nous avons plutôt bien fonctionné comme vous l'avez constaté et le constatez encore aujourd'hui, avec une structure sans directeur général, mais avec un directeur général par intérim et des équipes extrêmement motivées et qui nous ont permis de réaliser en 2011 tout ce que nous avons envisagé de réaliser.

Voilà ce que je voulais dire en introduction de ce conseil d'administration.

Avant d'examiner les différents points de l'ordre du jour, Monsieur le Préfet, souhaitez-vous intervenir ?

M. LE PREFET.- Non, merci.

M. TORDO.- Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Mademoiselle Jaeger.

Mme JAEGER.- Merci Monsieur le Président.

Je profite de votre introduction pour réagir sur deux ou trois points, car j'ai peur que l'on n'y revienne pas ensuite.

Sur la concertation concernant le Grand Arénas, que vous aviez annoncée en décembre, si je n'ai pas raté l'actualité, elle n'a pas eu lieu.

M. TORDO.- Non, c'est ce que j'ai indiqué.

Mme JAEGER.- Pourrions-nous avoir un calendrier ?

M. TORDO.- Oui, vous l'aurez rapidement.

Mme JAEGER.- Très bien. Ensuite sur le groupe de travail agriculture, est-ce qu'on en saura davantage sur qui appartient à ce groupe de travail notamment ? Puisque vous parliez d'un nouveau modèle agricole, j'aurais du mal à imaginer qu'il n'y ait que la chambre d'agriculture qui soit consultée et pas les agriculteurs biologiques notamment et pas les consommateurs, ce qui me semblerait vraiment pertinent et intéressant.

Sur la concertation - parce que j'ai peur, encore une fois, que l'on n'y revienne pas - maintenant que l'on a découvert et pris connaissance du projet de territoire, je voudrais vraiment vous redire à quel point je ne comprends pas que cette concertation n'ait pas porté sur les projets d'aménagement en cours et qui sont au cœur du projet de territoire, qui n'ont pas été abordés lors de la concertation que

vous avez organisée. Je trouve cela vraiment complètement incohérent, c'est faire totalement fi du débat public que nous, élus régionaux, avons demandé sous une autre forme, mais je laisserai peut-être mon collègue Gérard Piel vous en dire davantage sur la réponse que nous avons reçue de la Commission nationale du débat public.

M. PIEL.- Oui, vous permettez ?

M. TORDO.- Allez-y.

M. PIEL.- Moi aussi je suis assez surpris de la présence à l'ordre du jour du projet de territoire aujourd'hui, puisque j'avais cru comprendre que cette question serait un peu plus concertée, mais c'est je crois un fonctionnement normal pour l'établissement public.

Je voulais simplement vous faire remarquer que je pense que vous avez eu le communiqué de la Commission nationale du débat public qui a été émis le 7 décembre. J'en lis un petit paragraphe qui apparemment a été oublié tout à l'heure en réunion de la communauté urbaine de Nice :

« La Commission appelle l'attention de madame la ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement sur l'intérêt d'un tel débat (un débat public). Il serait par ailleurs pertinent, dans le cadre du projet de décret en préparation, que les opérations d'intérêt national (Saclay, Plaine du Var) figurent sur la liste des plans et programmes susceptibles de faire l'objet d'un débat public en application des dispositions de l'article L.121-10 du code de l'environnement. »

Cela fait des mois que l'on nous dit que l'on est à côté de la plaque, qu'un débat public n'est pas fait pour ce genre de dispositif. Nous sommes en phase avec la Commission nationale du débat public. Je pense donc qu'il serait important que vous, Monsieur le Président, saisissiez madame la ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement sur l'intérêt d'un tel débat. Ainsi, vous démontreriez votre attachement à la concertation, à une vraie concertation.

Je vous demande donc, Monsieur le Président, de bien vouloir saisir madame la ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement pour que ce débat ait lieu très rapidement puisque nous allons examiner tout à l'heure un document qui porte sur quinze ans, jusqu'en 2026, ce qui est quand même assez... comment dire ? J'allais dire « saugrenu », non, mais assez intéressant que l'on fasse cela de cette façon alors que, il y a un peu plus d'un mois, nous étions dans la salle Linné pour une réunion de concertation qui a duré deux heures trente, et quelques réunions précédentes où ce document n'a jamais été abordé, jamais, ni de près ni de loin. Merci.

M. TORDO.- D'autres interventions ? [*Pas d'intervention*]

Bien. Tout d'abord, en réponse à mademoiselle Jaeger sur le groupe de travail de l'agriculture, je ne suis pas du tout opposé à ce que vous dites, simplement laissez-nous avancer avec le président de la chambre d'agriculture qui est le représentant élu des agriculteurs et nous verrons dans une deuxième étape comment développer cela.

Sur la concertation, Monsieur Piel, comme l'a fait d'ailleurs monsieur Injey, vous décrivez ce qui figure dans la lettre, moi je la mets à disposition de l'ensemble des membres du conseil d'administration. Je l'ai reçue il y a trois jours. Je vous la lis :

« Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint copie de la décision adoptée par la Commission nationale du débat public lors de sa séance du 7 décembre 2011 relative au projet d'aménagement de la plaine du Var.

Elle a considéré les saisines du président de France Nature Environnement (dont je précise que le siège est à Marseille) et du président du conseil régional de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur tendant à l'organisation d'un débat public sur le projet d'aménagement de la plaine du Var comme non recevables en l'état.

Je vous prie de croire... etc. »

Monsieur Piel, si vous n'aviez pas, vous et vos collègues, vociféré lors de la session du 10 octobre coprésidée par monsieur Gavory qui pourra, en tant que représentant de l'État, confirmer ce qui s'est dit, si vous aviez bien voulu écouter ce que nous avons dit ce jour-là, c'est très exactement ce que nous avons dit, en l'occurrence que la loi ne prévoyait pas un débat public pour une OIN.

M. PIEL.- Rassurez-moi, ce que j'ai dit est bien dans la lettre ?

M. TORDO.- Oui.

M. PIEL.- Ah bon, d'accord !

M. TORDO.- Oui, mais avant il est dit qu'on ne pouvait pas le faire. C'est exactement ce que nous avons dit. Si la loi l'avait permis, nous aurions tenu un débat public. Nous sommes legalistes, c'est tout. Nous n'essayons pas de transformer la loi à travers des affiches et des banderoles et une dizaine de personnes qui viennent s'inviter, que nous faisons rentrer et qui monopolisent la parole comme cela a été fait le 10 octobre, sans écouter qui que ce soit. C'est le premier élément.

Pour compléter, là aussi je vous la fais circuler, il me paraît utile pour l'intérêt de tous de vous faire part de la lettre que j'ai reçue de Région Verte. Région Verte n'est pas un organisme dépendant de l'EPA ou de la ville de Nice ou de Nice Côte d'Azur.

Élus et amis de l'écologie - Lettre aux membres titulaires des trois collèges et aux membres associés du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement de la plaine du Var.

« Mesdames, messieurs,

Au terme de la concertation organisée par l'EPA de la plaine du Var sur le projet de territoire à la fin septembre 2011, il nous paraît nécessaire de tenir compte des enseignements majeurs qui en sont ressortis dans la phase opérationnelle qui approche ou qui est déjà en partie engagée.

Le premier enseignement, c'est que les acteurs de la concertation - sans écarter le développement économique lié à l'attractivité nationale et internationale du territoire de l'OIN - souhaitent favoriser le maintien et l'adaptation des activités dites « support ».

Parmi ces activités, il faut noter l'agriculture périurbaine. »

Nous n'avons jamais dit l'inverse.

« Certes, l'établissement public d'aménagement de la plaine du Var est défini par le décret à l'origine de sa création, en date du 30 juillet 2008, comme un établissement public d'aménagement de l'État à caractère industriel et commercial et, par conséquent (c'est eux qui parlent, ce n'est pas moi) il exclut a priori de son champ de compétences l'agriculture et n'offre pas non plus de siège à la chambre d'agriculture au sein du troisième collège de son conseil d'administration.

Cependant, il ressort au travers des différentes interventions (cabinet d'experts, CETE, associations, citoyens consommateurs) la nécessité de préserver une agriculture périurbaine dynamique et performante capable de s'adapter aux nouvelles données économiques et de satisfaire au mieux le marché local. »

Je vais vous la lire en totalité parce que je ne voudrais pas que vous croyiez que, la censurant, je ne lis que ce qui m'intéresse.

[Arrivée en séance de M. Estrosi à 15 h 10]

« L'introduction du CETE Méditerranée (notamment celle de monsieur Julien Perron) lors des ateliers a resitué la problématique agricole en en faisant un axe incontournable du projet de territoire.

Le représentant du cabinet Seura (équipe de David Mangin) s'est exprimé en séance plénière pour recommander l'élaboration d'un projet agricole spécifique au territoire de la plaine du Var.

Les rapporteurs (CETE Méditerranée) des trois ateliers ont témoigné de la forte préoccupation des participants à préserver et à relancer l'agriculture périurbaine.

Cela était un peu une surprise, car effectivement cette problématique, comme on l'a dit plus haut, n'est pas au cœur des compétences de l'EPA.

Le second enseignement, c'est que malgré quelques excès verbaux lors de la séance de clôture du 10 octobre 2011, on retiendra que la volonté de prolonger la concertation est forte, sérieuse et positive.

La qualité des débats lors des ateliers a été clairement attestée par les rapporteurs des ateliers.

La concertation engagée par l'EPA est un succès compte tenu du peu de temps dont les acteurs ont disposé.

Elle a permis de faire entendre des avis qui sont de nature à faire évoluer le projet de territoire et à mieux étalonner les enjeux.

Ce moment d'échanges sur le projet de territoire ne peut être une fin en soi. »

M. PIEL.- C'est Région Verte. Région Verte fait foi ?

M. TORDO.- Oui. J'avais le sentiment que vous étiez toujours avide de refléter les opinions, les avis et les demandes de Région Verte...

M. PIEL.- Pas vraiment.

M. TORDO.- Je vous en fais part. Vous voyez bien que même avec eux, il y a une différence d'appréciation entre vous et nous sur la qualité de la concertation qui a eu lieu.

Maintenant s'agissant, dernier point, de la concertation sur les quatre propositions d'aménagement, il me semble, Mademoiselle Jaeger, que vous n'entendez pas ou que vous ne voulez pas entendre ce que l'on dit. Une délibération a été prise par le conseil municipal de Nice qui va organiser, puisque le projet est arrivé à ce niveau-là, la concertation publique sur le Grand Arénas ; nous le ferons de la même façon pour les projets dits prioritaires qui sont aujourd'hui dans le projet de territoire.

Je rappelle, dernier élément, quand on dit que c'est sur quinze ans, oui, mais les personnes qui siègent actuellement à Euroméditerranée vous diront qu'il n'y a là rien d'anormal, une opération d'aménagement c'est sur le long terme, ce n'est pas sur les deux années qui viennent ; c'est sur quinze ans. Nous avons donc un premier protocole financier qui traduira cette première phase et qui sera complété par le deuxième et le troisième. Je crois que dans le cadre d'Euroméditerranée, nous en sommes au troisième protocole financier. Il n'y a rien d'anormal là-dedans. C'est bien pour cela que nous avons indiqué que ce projet de territoire n'allait pas déterminer, parce que cela aurait été absurde, un plan « à la parcelle », mais indiquer des grands principes d'aménagement que nous allons appliquer sur les quinze prochaines années pour donner une réalité, un contenu à ce projet qui est absolument fondamental pour l'avenir de ce territoire.

Ayant dit cela, je vous propose de passer à l'ordre du jour, à moins que Christian Estrosi souhaite intervenir ?

M. ESTROSI.- La parole du président est d'or, il n'y a pas de problème.

1. Procès-verbal du conseil d'administration du 24 octobre 2011

M. TORDO.- Concernant le procès-verbal du conseil d'administration du 24 octobre 2011, y a-t-il des commentaires, des ajouts ou des modifications ?

Aucune observation n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 24 octobre 2011.

Ensuite, parce que tel qu'on l'a présenté ce n'est pas extrêmement cohérent de présenter le projet de budget avant d'évoquer le projet de protocole de partenariat, puisqu'en réalité le projet de budget 2012 est la traduction pour l'année qui vient du protocole de partenariat 2011-2026 pour l'Éco-Vallée, il apparaît donc opportun et cohérent de présenter d'abord le projet de territoire, ensuite le projet de protocole de partenariat, puis de revenir à sa traduction 2012 qui sera le projet d'EPRD.

3. Projet de territoire de l'Éco-Vallée

M. TORDO.- Sur le projet de territoire, je crois que l'on a déjà suffisamment échangé sur la qualité ou pas de la concertation. Je donne la parole à Thierry Martin.

M. MARTIN.- Merci Monsieur le Président.

Quelques petits mots courts. C'est un projet qui a d'abord été très partenarial, on l'a dit, je n'y reviens pas, mais je me permets quand même de remercier toutes celles et tous ceux qui y ont participé.

Ce projet est décrit en trois parties :

La première partie porte sur la restauration et la préservation des fonctions écologiques ; cela donne le cadre de cette idée d'Éco-Vallée.

La deuxième partie est consacrée à l'aménagement selon des principes forts :

- l'idée d'un « tressage » sur les deux rives, rappelant que certains avaient préconisé une rive plutôt agricole, une autre rive plutôt économique ; là le principe est au contraire une mixité
- une politique de transport préalable à l'aménagement : c'est une grande révolution dans la plaine du Var où, en général, on aménageait et après on

mettait des routes en se demandant comment les gens rentraient ou sortaient de leurs différentes activités

- une politique de mixité, c'est-à-dire à la fois du logement, de l'activité économique, des commerces, des loisirs, des sports, et non plus une politique de mono-fonctionnalité
- une politique, on l'évoquait ce matin avec M. Tornatore, on a du mal à le formuler, où chaque élément essaie de répondre à plusieurs enjeux : un enjeu d'emploi, un enjeu de vie quotidienne, un enjeu d'éco-exemplarité, bref où chaque élément est plural.

La troisième partie porte sur l'économie, avec le souci de faire effet de levier sur la métropole. C'est le propre de toutes les OIN d'essayer de faire monter le niveau métropolitain, dans un souci de participer à une stratégie globale :

- le tourisme d'affaires avec le projet de parc des expositions ;
- le projet de Nice Méridia notamment sur les formations, la recherche, les technologies, c'est-à-dire faire entrer enfin la ville dans l'univers technopolistique quand, il y a quarante ans, c'est Sophia qui (pour le dire vulgairement) a pris la main et non pas la ville de Nice ;
- le développement des formes plus éco-exemplaires ou éco-compatibles de l'industrie ; cela se voit à Carros mais cela peut se voir ailleurs, et c'est aussi en partie le projet de l'IMREDD ;
- le développement des bureaux, c'est-à-dire le tertiaire : c'est le projet du Grand Arénas ;
- les questions relatives à l'agriculture, on en a dit un mot.

Bref, on voit que cette politique qui est proposée essaie de couvrir différents champs en plein partenariat avec Nice Côte d'Azur et avec les autres partenaires d'ailleurs (l'université et la chambre de commerce et d'industrie).

Dernier mot ou presque, dans chaque partie du document on essaie de rappeler les cadres dans lesquels on s'inscrit : cadre des politiques publiques nationales ou locales, on ne part pas de zéro, et l'on essaie de distinguer les opérations engagées ou prévues et les opérations qu'il reste à définir. C'est important, on l'a toujours dit, on le redit, on ne peut pas savoir en deux ou trois ans (l'EPA a été créée en janvier 2009) ce que l'on fera dans le nord de la plaine ou sur les coteaux de la plaine, à tel ou tel endroit, dans vingt-cinq ans de manière très détaillée. Il fallait plutôt fixer les principes essentiels et essayer d'identifier les grandes thématiques, ce qui veut dire qu'il faudra y revenir pour dialoguer ensemble.

Enfin la cartographie est aussi simple et lisible que possible, elle ne cherche pas là non plus de carte de synthèse, car c'est un exercice tentant mais impossible à ce stade de la vie d'un EPA.

Voilà, Monsieur le Président, le projet sera édité d'ici quelques semaines et il sera remis à toute personne qui en fera la demande. Nous ferons savoir à tous les ateliers d'acteurs que le projet a été édité.

M. TORDO.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur le Président de l'université.

M. MAROUANI.- Monsieur le Président, je voudrais simplement souligner ce qui figure à la page 73 : « *Accueillir dès janvier 2012 l'IMREDD puis installer progressivement l'éco-campus prévu par l'université de Nice Sophia-Antipolis et plus généralement étoffer l'appareil de formation et de recherche* ».

J'aimerais souligner que dans le schéma stratégique immobilier de l'université de Nice Sophia-Antipolis et dans un schéma pluriannuel de stratégie immobilière, nous avons exprimé le souhait de réduire le nombre de campus universitaires qui se trouvaient dans la ville de Nice et qui sont aujourd'hui au nombre de huit, huit grands campus en partant de Saint-Jean d'Angély jusqu'à la plaine du Var, de façon à créer des effets d'économie et des effets d'agglomération qui peuvent être très porteurs également en termes de synergie interdisciplinaire.

À ce titre, et nous avons eu l'occasion d'échanger sur ce point avec le député-maire de Nice, l'idée est de considérer qu'il peut y avoir demain sur Nice deux grands sites universitaires : un à Saint-Jean d'Angély avec suppression de deux campus, celui de Troabas et celui de Carlone qui se réinstalleraient à Saint-Jean d'Angély, et un grand site universitaire avec plusieurs composantes, l'IMREDD étant en quelque sorte le noyau central fondateur de cet éco-campus qui est signalé, et cet éco-campus dépasse largement le périmètre de l'IMREDD puisqu'il y a déjà dans la plaine du Var la faculté des sciences du sport, il y aura demain l'IMREDD et il faudra songer à prévoir le déplacement de l'IUT Fabron, probablement une grande partie de la faculté des sciences dans une faculté des sciences appliquées, peut-être une faculté de l'architecture, peut-être demain aussi d'autres instituts universitaires comme le design ou autre.

Je crois que le projet de l'université est beaucoup plus ambitieux que ce qui est indiqué dans le document derrière le mot « éco-campus », je souhaitais le mentionner ici.

M. TORDO.- Nous sommes tout à fait en phase. Un groupe de travail s'est mis en place sous la coprésidence d'Alain Philip et du représentant de l'université sur ces aspects, et il est bien évident que toutes ces réflexions seront intégrées dans la maîtrise d'œuvre urbaine de Nice Méridia dont vous avez un représentant dans le jury qui décidera jeudi de la maîtrise d'œuvre. Il n'y a donc pas de souci sur la cohérence de nos positions respectives.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LEMOINE.- Tout d'abord, je voulais féliciter l'équipe qui a procédé à l'élaboration de ce document qui est à la fois consistant, partenarial, réfléchi, un

travail très intéressant, et ensuite je pense qu'il faut se féliciter du fait que ce territoire se trouve désormais doté d'une stratégie propre qui est globale, structurée, ambitieuse et intégrée. C'est un événement tout à fait important dans la réflexion sur la plaine du Var et le rôle de l'établissement public d'aménagement, tout en soulignant que ce territoire est un lieu de convergence des actions des différents partenaires.

Évidemment ce qui est intéressant c'est ce projet de territoire corrélé au protocole financier, c'est l'ensemble des deux documents qui constitue cette stratégie.

Ce document est intéressant aussi parce qu'il souligne le rôle de l'EPA dans un positionnement différent et complémentaire selon les postures : opérateur en matière d'aménagement opérationnel, promoteur et fédérateur pour ce qui est du portage de la vision stratégique, et accompagnateur pour les différentes actions des partenaires et donc la mise en œuvre de cette cohérence.

Enfin ce document est important parce qu'il constitue un défi, en particulier pour l'aménagement de la basse vallée du Var, notamment en matière de risque et de sécurité pour les biens et les personnes, c'est une spécificité. Je voudrais dire que c'est non seulement les habitants du département qui ont le regard tourné vers cet aménagement, mais cela va beaucoup plus loin, il y a un intérêt réellement national dans cette problématique du risque et de l'aménagement.

Enfin ce document souligne le rôle porteur de l'EPA en faveur d'un aménagement mixte et équilibré entre bureaux, activités et logements, notamment logements sociaux.

Ce document, encore une fois corrélé au protocole financier, constitue si ce n'est l'acte de naissance de l'opération, du moins son acte de démarrage opérationnel, réel. C'est en cela que ce moment est important pour la vie de ce territoire.

M. TORDO.- Merci pour cette intervention et pour ces mots très encourageants pour le travail qui a été accompli et qui est reconnu à sa juste valeur. Je vous en remercie.

Mademoiselle Jaeger, je vous donne la parole.

Mme JAEGER.- Merci. C'est vrai que ce document a le mérite de regrouper l'existant et de bien montrer quelles sont les implications des différents partenaires, des différentes politiques des partenaires impliqués. En revanche, je vois plus une cartographie de l'existant qu'un véritable projet, si ce n'est des grands principes ; vous les avez appelés vous-même des principes, ce ne sont que des principes qui n'ont pas encore derrière des réalisations concrètes qui sont présentées.

La première partie du document sur la restauration, la préservation des ressources naturelles m'a beaucoup déçue par rapport au travail remarquable qui avait été effectué sur la trame verte et bleue, puisque c'était une étude de grande qualité qui montrait bien quels étaient les enjeux en termes de continuité écologique dans la

plaine, et j'aurais attendu tout autant de pages consacrées au projet d'aménagement, sur la façon dont maintenant vous mettez réellement en œuvre cette trame verte et bleue, puisqu'il ne suffit pas de regarder où sont les continuités ou les problèmes de continuité, il s'agit ensuite de restaurer ces continuités ou de résoudre les points de conflit. Comment ? Avec quel budget ? Avec quelle méthodologie ? J'aurais bien aimé trouver ces pages-là qui me paraissent être au cœur d'une Eco-Vallée, surtout autour d'une trame bleue comme le Var.

Pour rester sur le bleu et l'eau, le risque des inondations, Monsieur Lemoine, vous parlez de la gestion du risque, et puisqu'on acte effectivement cette capacité que nous aurons en termes d'aménagement à faire preuve d'innovation face au risque, j'espère que nous ne jouons pas aux apprentis sorciers et que cette foi aveugle dans la capacité des aménageurs à innover face au risque dans les zones que vous avez vous-même notées et rappelées dans le document, trois des projets d'aménagement étant dans des zones bleues, j'espère qu'on ne joue pas trop avec le feu, vous continuez à avoir foi dans les digues, personnellement je n'ai pas cette foi-là.

Ensuite sur les aménagements eux-mêmes, pour la première fois je vois clairement le fait que le déplacement du MIN est acté dans le projet de la Baronne. Personnellement, en tant qu'écologiste, je m'interroge sur ce choix qui est fait de déconnecter le MIN du fer. Je sais pertinemment, et j'en ai même parlé avec certaines personnes de la chambre d'agriculture, qu'aujourd'hui le MIN n'utilise pas le fer, je le sais bien, mais j'ai comme vous connaissance des défis climatiques et énergétiques qui sont les nôtres et si demain, après-demain, le prix de l'énergie est multiplié par 10 ou 100, je ne sais pas, est-ce qu'on ne regrettera pas ce choix stratégique d'avoir déconnecté le MIN du fer ? Cela me pose un vrai problème de vision. D'ailleurs les défis climatiques et écologiques de même que d'ailleurs la crise économique ne sont jamais évoqués dans ce projet de territoire. J'espère aussi que votre foi de passer à travers l'ensemble de ces crises s'avérera récompensée, mais je trouve cela assez ambitieux, encore une fois, de ne pas évoquer ces défis qui s'imposent à nous.

Sur les transports, vous faites référence à un schéma global, celui de Nice Côte d'Azur ; ce que je retiens dans ces projets qui sont posés jusqu'à 2030 c'est que les projets immédiats en tout cas sont ceux des routes et que les liaisons ferroviaires qui sont pertinentes sur la plaine sont plutôt repoussées à 2030. Vous savez que je m'interroge bien sûr sur le goulot d'étranglement à Nice et puis même, comment acter de tout cela alors que la concertation sur la LGV (à laquelle j'ai participé par ailleurs et dont j'espère qu'elle aboutira d'une façon ou d'une autre) piétine ? Tout baser sur un tracé qui ne me paraît pas du tout acté me semble être un exercice très périlleux, peut-être un peu fou et, encore une fois, un peu osé d'imaginer tout faire passer à Saint-Augustin pour rejoindre ensuite Nice Thiers. J'espère que vous avez des espaces assez grands pour stocker tous ces trains que vous allez acheminer toutes les deux minutes les uns derrière les autres.

Donc beaucoup de paris très audacieux dont j'espère que l'avenir vous donnera raison.

Voilà les quelques remarques que j'avais sur ce projet de territoire.

M. TORDO.- Merci. Très rapidement deux ou trois réflexions sur vos questions.

D'abord sur le projet en tant que tel, c'est en effet des grands principes, c'est ce que nous avons affiché, mais je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'y a rien derrière, nous avons bien indiqué dans notre projet qu'il y avait quatre opérations prioritaires qui étaient lancées et nous allons continuer, comme je l'évoquais en introduction, avec la totale coopération des maires qui ont des projets à discuter, c'est le cas aujourd'hui de Saint-Blaise, c'est le cas de Saint-Martin-du-Var, c'est le cas de Saint-Jeannet sur lesquels nous allons travailler pour que leurs propres projets d'aménagement tiennent compte de ces grands principes d'aménagement. C'est ainsi que nous avons conçu le projet de territoire et c'est aussi comme cela que nous allons le faire évoluer dans le temps.

Sur l'aspect environnemental, je vous trouve un petit peu sévère, Mademoiselle Jaeger, parce que je me souviens qu'en conseil d'administration, quand nous avons présenté les conclusions des deux études fondatrices, en l'occurrence le guide pour la prise en compte de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques dans l'Éco-Vallée et le cadre de référence pour la qualité environnementale de l'aménagement et de la construction dans la plaine du Var, vous aviez vous-même considéré qu'il s'agissait de deux outils excellents.

Mme JAEGER.- D'où ma déception que vous ne les traduisiez pas dans une mise en œuvre très concrète.

M. TORDO.- On le traduit dans le projet tel qu'il vous est soumis et on va le traduire dans les différents projets d'aménagement que nous allons mener en concertation et avec les maires.

Sur les inondations, c'est aussi pour cela que nous avons exigé, dans le cadre du Grand Arénas, que le schéma de cohérence hydraulique fasse partie de la maîtrise d'œuvre urbaine, ce qui n'est pas systématiquement le cas, et je ne peux pas ne pas citer la deuxième partie du programme PAPI (PAPI 1 et PAPI 2) qui vient de faire l'objet d'un accord avec l'État.

Sur le transfert du MIN à la Baronne, on nous ramène toujours le fait de garder le MIN à côté du fer ; premier constat, à ce jour je ne crois pas qu'un seul train se soit arrêté au MIN ; par ailleurs, la volonté à travers ce que nous voulons faire dans ce projet, et c'est indiqué, c'est de l'agriculture périurbaine de proximité. Je ne vois donc pas en quoi le fait de garder le MIN près du fer serait utile, sauf à faire de ce territoire une grande région exportatrice agricole, ce que l'on peut toujours essayer d'envisager mais, pour le coup, cela me paraît extrêmement présomptueux.

Dernier élément sur le fait que les projets sont essentiellement des projets de routes, comment pouvez-vous dire cela alors que le cœur du projet le plus emblématique de la basse vallée du Var, qui est le Grand Arénas, a dans son cœur la gare multimodale qui a été primée dans le cadre d'ÉcoCité comme étant un projet exemplaire ? C'est la première fois que dans un projet d'aménagement on

commence par s'occuper de la gare, des moyens de connexion multimodaux, impliquant bien entendu le fer, pas uniquement la LGV vers Paris, cela peut aussi aller vers l'Italie, c'est les TER, la ligne 2 du tramway. Comment pouvez-vous dire cela ? Ce n'est tout simplement pas la réalité de ce que nous faisons et de ce que nous présentons.

Ayant dit cela, quelqu'un d'autre veut-il intervenir ?

Monsieur Testi, vous avez la parole.

M. TESTI.- Merci Monsieur le Président. J'interviendrai sur deux points essentiellement pour être bref.

L'un des deux, vous venez de l'évoquer, concerne les déplacements. Je modulerai un petit peu votre enthousiasme par rapport aux déplacements. En effet, si l'on peut se réjouir que dans les objectifs figurant à la page 8 et auxquels je souscris en totalité (ces objectifs recueillent mon assentiment total en ce qui me concerne), on envisage les déplacements en préalable aux aménagements, on ne peut qu'y souscrire, néanmoins je modulerai votre discours lorsque je me rends compte à la lecture du document que la desserte en rive droite par un réseau ferré est à peine évoquée et, si elle est évoquée, c'est en termes de question.

Il est évoqué également une réflexion qui sera menée tout au long de l'année 2012 en vue d'un cadencement au quart d'heure et d'une desserte potentielle de la rive droite du Var.

Il est évoqué également la mise en place - c'est entre parenthèses mais cela apparaît quand même dans le document - de funiculaires ou téléphériques qui seraient susceptibles d'acheminer les populations en direction de la vallée.

Je vous rappelle quand même que sur la rive droite du Var, en tout cas sur la partie méandres, c'est à peu près 30 000 personnes qui seraient concernées par ce type de transport en réseau ferré.

Le deuxième point porte sur la maîtrise foncière. Là aussi je me réfère à l'objectif qui est situé en page 8, objectif n° 10 : *Se doter des moyens de régulation du foncier au sein des grands secteurs à enjeux selon le principe « ni spoliation, ni spéculation »* ; là aussi on ne peut qu'y souscrire.

Dans le document, il est également écrit qu'aucune des deux rives n'a vocation à être spécialisée et encore moins à être privilégiée, vous l'avez vous-même évoqué, puisque mixité sera appliquée dans le souci de cette approche. Là aussi j'y souscris.

Ceci dit, en termes de moyens concernant cette maîtrise foncière, je trouve qu'ils sont très nettement insuffisants puisque n'apparaît dans le document qu'une veille foncière et à l'encontre de ce qui est énoncé également, à savoir aucune différenciation en matière d'activité, il est mentionné des sites stratégiques. Selon moi, si tous les espaces quels qu'ils soient contribuent à la cohérence de ce territoire, tous les sites devraient relever d'une même stratégie de cohérence. Si

l'on évoque à un moment donné des sites qui seraient privilégiés, cela va à l'encontre de cette volonté de pouvoir réaliser sur les deux rives des activités économiques qui n'auraient pas à spécialiser ou à favoriser une rive plus que l'autre.

Sur ces deux points qui m'apparaissent à la fois en maîtrise foncière les assises du projet de territoire et en matière de déplacements la colonne vertébrale véritablement de ce projet de territoire, il eût été selon moi souhaitable d'affirmer avec force les moyens que nous souhaitons mettre en œuvre, en totale adéquation avec les intentions beaucoup plus clairement affirmées dans les objectifs.

Ensuite une petite observation. J'avoue que je ne connais pas bien en détail l'article 55 de la loi SRU, il est fait allusion à cinq communes qui relèveraient de cet article, je me demande s'il n'y en a pas plus sur le territoire de l'OIN qui relèveraient de l'article 55 ; je pense que c'est la participation des communes aux 20 % de logements sociaux. Je pense qu'il y a plus de cinq communes.

Je vous remercie.

M. TORDO.- Merci. Deux réactions rapides à ce que vous venez de dire.

Sur les deux thèmes, vous indiquez que vous êtes d'accord avec les grands principes, donc votez le projet de territoire.

M. TESTI.- C'est la mise en œuvre.

M. TORDO.- On verra dans les quinze prochaines années. Votez le projet de territoire.

Deuxième élément, sur la maîtrise foncière, la meilleure façon de commencer à mettre en place une maîtrise foncière c'est le protocole financier. Donc faisons en sorte, aidez-nous à ce que l'ensemble des collectivités territoriales votent ce protocole financier, afin qu'on puisse le voter avec l'État, et nous commencerons. Est-ce que ce sera suffisant ? Peut-être pas, mais commençons, aidez-nous à avoir les moyens de commencer, par la signature de ce protocole financier, à mettre en place ce qui est souhaité, à savoir la maîtrise foncière.

Ayant dit cela, y a-t-il d'autres interventions ?

M. TORNATORE.- D'abord, après vous, Monsieur Lemoine, je veux remercier l'équipe de l'EPA pour le travail qui a été fait, parce que c'est quand même un effort important, au moins sur le constat, et je partage l'avis de Jean-Pierre Testi sur les objectifs fixés à la page 8.

Néanmoins, je voudrais dire que si les objectifs nous conviennent, vous avez affiché trois grands principes et, ce matin, en travaillant avec monsieur Martin et monsieur Sassi, j'avais proposé un quatrième principe qui est celui que vous avez rapidement exprimé par « pluralité des enjeux » ; je ne sais pas si c'est le bon terme, mais j'aimerais qu'on le rajoute. En effet, quand on va décliner les

aménagements successifs, et je vais essayer de donner une illustration à mon propos, par exemple sur un aménagement exogène, on a à un moment donné évoqué l'arrivée d'Ikea sur la Côte d'Azur, si l'on veut un principe de pluralité des enjeux, il me semble qu'il est intéressant d'accueillir une surface de ce type mais en posant un certain nombre de conditions qui rentreraient dans la démarche Éco-Vallée qui semble être la trame de votre document, à savoir : on s'installe, mais que peut-on amener à l'économie locale ? La filière bois, les compétences et les qualifications de nos artisans ou de nos petites et moyennes entreprises sur la capacité à établir une ligne de produits, par exemple, pour Ikea.

Je vais prendre un deuxième exemple pour illustrer mon propos.

On propose de construire beaucoup de bâtiments, et tant mieux semble-t-il, puisque cela pourra redynamiser un secteur de l'économie de ce département, le bâtiment et les travaux publics qui, à cause de la crise sans doute et pour d'autres raisons, a été plutôt sinistré, mais je m'interroge sur la manière d'amener les matériaux aux bâtiments et travaux publics pour réaliser l'ensemble de ces bâtiments de façon, je le répète, à tenir tous les bouts de la démarche écologique sur l'Éco-Vallée. En effet, nous savons pertinemment que s'il y a quelque chose qui manque à ce département, c'est les matériaux pour pouvoir réaliser les constructions que nous envisageons dans ce projet.

Donc si possible, rajouter un quatrième principe.

Je partage l'avis de Jean-Pierre Testi sur les objectifs fixés et nous sommes venus ici, à cette opération d'intérêt national, avec le souci d'avoir une cohérence pour ce territoire de la plaine du Var et de ses coteaux. Je regrette un peu que cette cohérence soit handicapée, peut-être pas handicapée mais en tout cas qu'elle soit structurée par quatre grands projets qui, aujourd'hui, ne sont pas nécessairement les projets nés de l'établissement public d'aménagement.

J'ai plus particulièrement écrit à Christian Tordo sur la question du déplacement du marché d'intérêt national et je lui ai dit : vous avez décidé le déplacement du marché d'intérêt national, donnez-moi les éléments d'appréciation pour l'intérêt de ce déplacement. La réponse que j'ai eue, il est inutile de le rappeler, mais c'est en gros : cela a été étudié en dehors de l'opération d'intérêt national et c'est donc à prendre en conséquence. Je dis que ce n'est pas ainsi que l'on va construire une cohérence, et une cohérence sur la base d'une concertation partagée. Je regrette en tout cas cette réponse, parce que je pense que nous avons besoin de réflexion pour que l'on comprenne la cohérence.

À partir de là, ce déplacement du MIN me pose un problème, je ne demande pas mieux que l'on me convainque, mais cela me pose un problème par rapport à un des objectifs affichés qui est celui de la gestion économe de l'espace. Si l'on veut économiser l'espace autour de cette opération d'intérêt nationale plaine du Var, lorsqu'on a un espace qui est déjà opérationnel, peut-être faut-il le modifier, peut-être faut-il avoir une réflexion sur quel type d'agriculture et quel marché d'intérêt national, ou quel marché tout simplement, sur les produits agricoles. Mais *a*

minima où a-t-on conduit cette réflexion ? En tout cas je ne crois pas y avoir été associé.

Voilà ce que j'avais à dire sur les lignes forces. Après, j'ai une interrogation parce que j'ai lu que les communes de Gattières et du Broc apparaissaient dans des projets pilotes que vous avez étudiés avec la chambre d'agriculture ; j'ai interrogé tout à l'heure Jean-Pierre Testi et je sais en tout cas qu'en tant que maire du Broc, je n'ai pas été associé à cette réflexion, à moins qu'il s'agisse du projet Coulomp sur ma commune auquel j'ai été associé, et je suis complètement d'accord pour que cela puisse permettre à ce moment-là ce pôle agricole tel que décrit par le projet que nous avons longuement étudié avec les services de l'État depuis trois ans. Si c'est cela, répondez-moi ; si ce n'est pas cela, à quel moment avons-nous été associés à l'occasion de travaux que vous auriez conduits ? J'attends votre réponse.

J'ai oublié un mot. Je m'interroge, comme je l'ai fait ce matin avec vous et avec monsieur Martin et monsieur Sassi, sur la typologie des emplois. J'ai assisté avec nombre d'entre vous à ce que monsieur Estrosi nous a présenté sur le fabriqué français et je note à la lecture de ce document qui est lourd (je l'ai reçu jeudi, j'ai essayé d'y travailler pendant le week-end) que l'on ne voit pas assez de typologie d'emplois industriels pour pouvoir fabriquer français ; certes, il y a de la recherche et du développement, il en faut pour arriver à produire, mais nous savons, pour avoir été interrogés par des entreprises de notre territoire, voire des entreprises qui viennent de l'extérieur, qu'il y a besoin de foncier industriel dans cette plaine du Var, sur notre territoire directement. Et, franchement, même si je ne l'ai reçu que jeudi, j'ai lu le document et je pense que cette typologie d'emplois n'est vraiment pas marquée.

M. TORDO.- Quelques réactions à ce que vous venez de dire.

Sur le fait d'avoir un quatrième principe « pluralité des enjeux », j'ai déjà exprimé plusieurs fois le fait que l'on avait un document qui est destiné à vivre. Aujourd'hui, on a souhaité privilégier les grands principes d'aménagement autour de ce qui a été dit : restauration, valorisation, territoire d'échanges et d'équilibre et redynamisation. Je ne suis pas opposé à ce que dans un deuxième temps, quand on reverra ce projet, on puisse inclure d'une manière plus précise ce que vous dites, sachant que j'ai le sentiment que cela existe déjà, peut-être pas d'une manière suffisamment marquée, mais cela existe déjà.

Deuxième commentaire, il est structuré par les quatre grands projets, oui, il est structuré par les projets qui sont engagés. Aurions-nous dû ou devrions-nous nous arrêter, prendre le temps, alors qu'aujourd'hui, cela a été souligné tout à l'heure, nous sommes dans une situation économique difficile, et retarder ces projets qui sont clairement identifiés et qui le sont depuis longtemps ? Non. Nous avons fait le choix de dire que ce sont des projets nécessaires et vitaux pour cette redynamisation, lançons-les et, comme je l'ai indiqué, nous continuerons à travailler avec les maires des différentes communes concernées et en particulier, dans le nord de la commune, tout à l'heure j'ai oublié de citer Gilette avec qui nous

travaillons avec la mairie et le Conseil général sur des projets pour enrichir, mais enrichir sur la base des quatre premiers projets prioritaires qui ont été identifiés.

Troisième commentaire, je trouve que critiquer le transfert du MIN sur la base d'une gestion économe du foncier, ce n'est pas très sérieux. Si vous considérez qu'actuellement on utilise d'une manière efficace ce foncier que tout le monde, toutes les personnes qui viennent, toutes les délégations étrangères qui viennent considèrent, avec la plus-value qu'apportera la gare multimodale, le lien avec l'aéroport, le lien avec le centre ville et plus tard l'ouest de la métropole, comme un territoire à enjeux majeur, qu'on utilise l'espace tel qu'il est aujourd'hui, très honnêtement autant je pourrais « acheter » les autres arguments, autant celui-ci, garder le MIN là où il est pour une gestion économe de l'espace, cette analyse ne me paraît pas très sérieuse.

Dernier élément, d'abord oui, cela concerne dans un premier temps Coulomp, sachant que bien évidemment, je le dis et je le répéterai systématiquement, nous ne ferons rien soit seuls, soit avec la chambre d'agriculture sans que les maires soient d'abord les premiers acteurs de ces choses-là. S'il s'avère, dans le cadre des discussions que nous pouvons avoir et des réflexions qu'à la chambre d'agriculture, que des projets peuvent être envisagés soit à Gillette, Le Broc, Gattières ou ailleurs, cela fera l'objet d'abord d'une discussion avec le maire de la commune, comme nous l'avons fait pour les projets engagés avec Saint-Martin-du-Var, comme nous le ferons demain avec Gillette, Saint-Blaise et Saint-Jeannet dans une réflexion et une discussion avec les maires concernés. C'était vrai pour ce que j'ai indiqué, ça sera vrai demain avec vous si nous avons des projets précis, au-delà du projet Coulomp, sur l'agriculture, il n'y a aucun doute là-dessus.

Dernier point sur la typologie des emplois, oui nous devons améliorer l'offre en matière de zones d'activité, c'est quelque chose sur lequel nous travaillons, nous y travaillons aussi avec Alain Philip, sous la responsabilité de Christian Estrosi, au niveau de NCA parce que c'est une nécessité, en effet, cela n'apparaît peut-être pas clairement dans le projet de territoire mais c'est sous-jacent à ce que nous envisageons de faire.

M. TORNATORE.- Sur la question des ressources pour le bâtiment et les travaux publics, je pense que l'on a une vraie question pour notre opération d'intérêt national.

M. TORDO.- C'est noté. Y a-t-il d'autres interventions ?

Patrick Allemand. Vous avez la parole.

M. ALLEMAND.- Je pense que l'on est très au-delà des principes, qu'on le veuille ou non. Certes les principes sont fixés mais, et on l'a indiqué ce matin, quand on est déjà à 1 630 000 m² de SHON sur 3 000 000 m² potentiels, on a largement dépassé le temps des principes. C'est là-dessus d'ailleurs que je me pose une question très précise qui est le rattrapage de notre retard sur la loi SRU, car lorsque je regarde la façon dont les quatre zones sont équilibrées, à aucun moment le terme « mixité sociale » n'apparaît, il apparaît le terme « mixité d'activités » ; il

y a mixité de services, etc., mais pas mixité sociale. Dans chaque zone il y a de manière plus ou moins équilibrée des activités économiques, des logements et des services publics.

Grosso modo, si j'ai un souvenir clair du document que j'ai lu, nous avons 20 % de logements sociaux comme constante, 20 à 30 %, selon les zones, d'accession aidée et 50 à 60 % d'accession libre ; ce qui signifie que l'on ne prendra plus de retard par rapport à la loi SRU...

Mme ESTROSI-SASSONE.- On n'en prend pas d'ailleurs.

M. ALLEMAND.- On n'est pas à 20 %, que je sache.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Nous sommes aujourd'hui en capacité de produire chaque année pour être en conformité avec la loi SRU. Vous le savez, à chaque fois on le répète. Le préfet l'a validé.

M. ALLEMAND.- Monsieur le préfet l'a validé, il est d'ailleurs présent, cela vous dispense de payer la pénalité parce que vous êtes sur un plan de rattrapage.

M. ESTROSI.- Oui, quand vous êtes né et moi aussi, c'était comme ça. Vous auriez dû avant votre naissance faire en sorte que, par anticipation à votre arrivée sur terre, vos parents fassent ce qu'il faut pour que l'on soit dans la loi SRU !

M. ALLEMAND.- Elle n'existait pas encore.

M. ESTROSI.- La loi SRU est tombée quand la ville était comme ça et les territoires étaient comme ça, et puis il y a la montagne, il y a la mer et il y a des terrains plats, des pays plats dans le monde et en France.

M. ALLEMAND.- Une fois qu'on a dit cela...

M. ESTROSI.- Eh oui, une fois qu'on a dit cela, on a tout dit !

M. ALLEMAND.- Je n'ai pas fini de causer.

M. ESTROSI.- Allez-y, allez-y, vous me faites tellement marrer.

M. ALLEMAND.- Je constate que chacun a été soigneusement écouté sauf moi. Jusqu'à présent, le débat s'est passé correctement.

On a donc ce problème-là, c'est 20 %, cela veut dire que l'on n'est pas en perspective de rattrapage...

M. ESTROSI.- Mettez l'argent qu'il faut si vous voulez qu'on le rattrape.

M. ALLEMAND.- On en met sur le logement social.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Non, non, dans la construction neuve vous ne mettez pas d'argent, vous le savez très bien.

M. ESTROSI.- Vous ne mettez pas un centime sur la construction neuve. Pas un centime. On se demande ce que vous faites autour de cette table. C'est une injustice pour nous que vous soyez là.

M. PIEL.- Regardez les compétences.

M. ESTROSI.- Vous n'avez pas votre place ici, je l'ai dit, j'ai été trop généreux.

M. ALLEMAND.- Vous n'avez pas été généreux, arrêtez de croire que vous avez été généreux.

Mme JAEGER.- On va se retirer du protocole financier alors ?

M. PIEL.- On n'aura pas non plus notre place dans le protocole financier alors. C'est quand même un peu fort !

M. ESTROSI.- Faites construire du logement social à Sophia-Antipolis, Monsieur Piel, au lieu de vous occuper de ce qui ne vous regarde pas.

M. PIEL.- Ah d'accord ! Je m'occupe de tout ce dont je pense pouvoir m'occuper. Quant à Sophia-Antipolis, ne vous inquiétez pas, les 20 % y sont.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Non, ils sont à Valbonne, ils ne sont pas à Sophia-Antipolis.

M. ESTROSI.- Faites du logement à Antibes, Monsieur Piel.

M. PIEL.- Il y a eu préparation d'une pièce de théâtre aujourd'hui ? C'est pour cela que vous êtes arrivé en retard ?

M. ESTROSI.- Et vous êtes l'acteur numéro un, en tête d'affiche !

M. PIEL.- Ah bon ? Je n'avais pas vu.

M. TORDO.- Allez, Monsieur Allemand, allez-y.

M. ESTROSI.- On perd son temps à supporter des choses pareilles ! Allez-y, continuez.

M. ALLEMAND.- C'est comme ça la vie démocratique, moi aussi je vous supporte.

M. ESTROSI.- Par la volonté de mes électeurs.

M. ALLEMAND.- Par la volonté de vos électeurs ? Non, c'est par la confiance que les miens ont mise en moi, ce n'est pas pareil.

M. TORDO.- Monsieur Allemand, ne perdez pas le fil de votre intervention.

M. ALLEMAND.- Je reviens sur ce que je dis, sur la loi SRU, il n'y a aucune perspective de rattrapage du déséquilibre structurel.

La deuxième chose qui me préoccupe, et j'y souscris totalement, c'est la vision qu'a le président de l'université de la restructuration des campus. À ce propos, à aucun moment dans les logements n'apparaît la notion de logement étudiant ; or cela me paraît fondamental.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Le logement étudiant c'est du logement social.

M. ALLEMAND.- Ce n'est pas possible, quand ce n'est pas d'un côté c'est de l'autre !

Mme ESTROSI-SASSONE.- Je parle dans ma barbe.

M. ESTROSI.- Madame Estrosi-Sassone parle dans sa barbe ?

Mme ESTROSI-SASSONE.- Les logements étudiants sont des logements sociaux.

M. ALLEMAND.- Sur les questions du logement étudiant, cela n'apparaît pas du tout et je pense qu'il faut que cela apparaisse.

Ensuite dernier point, et je rejoins ce qui a été dit par plusieurs de mes collègues, la question des déplacements. Je souhaite sur ce point, même si nous ne serons plus là vraisemblablement les uns et les autres, que l'on insiste sur le franchissement en rive droite par les chemins de fer de Provence.

M. ESTROSI.- Il serait temps que vous y songiez !

M. ALLEMAND.- J'y ai toujours songé.

M. ESTROSI.- Cela fait longtemps que nous avons délibéré pour cela, nous. C'est une des dernières délibérations du Conseil général que j'ai faite, il y a trois ans de cela. Il n'y a toujours aucun retour de la Région.

M. ALLEMAND.- Dernière question que je me pose...

M. ESTROSI.- Puisque vous parlez de ferroviaire, appliquez-vous à vous-même les leçons que vous donnez aux autres.

M. ALLEMAND.- Je les applique, la preuve : pour l'instant au milieu de tous ces grands discours, le seul chantier qui avance dans la zone de l'OIN c'est celui des chemins de fer de Provence, c'est le seul.

M. ESTROSI.- Je n'ai toujours pas vu le début du commencement de sa traversée du Var.

M. ALLEMAND.- Je parle du plan de modernisation. Cela ne vous intéresse pas ?

M. ESTROSI.- Ce qui m'intéresse c'est qu'il traverse le Var, de voir du monde dedans et la baisse de son tarif de transport, pour l'harmoniser avec notre transport à 1 euro, parce que ça c'est de l'écologie.

M. ALLEMAND.- Nous avons choisi une autre vision qui est la gratuité pour les jeunes. Faites-la.

M. ESTROSI.- On fait plus que la gratuité pour les jeunes.

M. ALLEMAND.- Dernier point, dans les pièces rectificatives que nous avons trouvées sur table aujourd'hui, il y a le document d'Éco-Vallée, y a-t-il quelque chose de changé ou est-ce simplement un problème de forme ?

M. TORDO.- C'est sur la forme.

M. ALLEMAND.- Essentiellement ?

M. MARTIN.- Oui, un ou deux mots ont été rajoutés par le ministère.

M. ALLEMAND.- Peut-on savoir quelles sont les rectifications qui ont été apportées ?

M. TORDO.- On va vous répondre.

Simplement pour vous répondre, Monsieur Allemand, certains de vos collègues disent que ce sont des principes trop généraux pour permettre d'avancer, et vous, vous dites que c'est bien au-delà des principes, que l'on est déjà dans le concret. Il faut se mettre d'accord, on ne peut pas avoir l'un et l'autre, c'est l'un ou l'autre.

Mixité sociale et fonctionnelle, je ne vais pas reprendre les 80 pages mais on l'a dit, et en particulier dans le cadre de Nice Méridia, on a clairement dit que ce projet de technopôle urbain sera un projet dans lequel il faudra assurer la mixité fonctionnelle et la mixité sociale, et la chambre de commerce et d'industrie notamment a des projets en la matière.

Sur les déplacements, nous nous sommes déjà exprimés, je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit tout à l'heure. Le cœur du projet d'aménagement c'est la gare multimodale. C'est bien la preuve que les déplacements sont au cœur de notre réflexion et de notre projet, comme nous l'avons déjà indiqué.

Je ne sais pas si vous avez eu le temps de trouver les deux mots qui ont changé ?

M. SASSI.- On pourra fournir un document qui indique tout ce qui a changé.

M. TORDO.- On peut confirmer que ce sont des mots mineurs qui ne changent pas le sens, cela doit vous permettre de voter ce projet de territoire sans l'ombre d'une hésitation.

Christian Estrosi souhaite intervenir.

M. ESTROSI.- On a terminé ?

M. TORDO.- Oui, avant de passer au vote.

M. ESTROSI.- Bien. Je ne serais pas intervenu si, au terme de l'intervention de monsieur le sous-directeur de l'aménagement durable monsieur Lemoine qui, me semble-t-il, par son bref propos de synthèse, a parfaitement résumé l'esprit de ce document, d'autres derrière ce propos qui était empreint d'équilibre et de sagesse, n'avaient essayé de dénaturer l'objectif de ce qui est aujourd'hui l'un des plus beaux projets du territoire national.

Il y a ceux qui commentent et ceux qui agissent. J'appartiens plutôt à la deuxième catégorie, quand d'autres se sont montrés une fois de plus sous le jour de la première catégorie. Je suis toujours désolé d'ailleurs de ce type de propos parce que je me dis qu'au fond, quand ceux qui sont des acteurs de l'entreprise, entrepreneurs, partenaires sociaux, universitaires, scientifiques, ouvriers, salariés, ingénieurs, attendent de notre part que l'on avance dans un monde où la préoccupation majeure reste l'emploi et les conséquences de l'emploi, le logement qui doit compléter l'attractivité d'un territoire pour y attirer des investissements d'entreprises et de la création de richesse, on voit des élus autour d'une table trouver toujours prétexte à essayer de retarder, parce qu'en réalité tout ce que j'ai entendu *in fine* c'était des prétextes pour essayer de retarder, de laisser des gens malheureux sur le bord du chemin, de laisser des gens à la porte de Pôle emploi, ou de les inciter à aller vers d'autres territoires innovants. Nous sommes dans une compétition mondiale, internationale, c'est comme si certains entretenaient à cette table un patriotisme pour d'autres territoires en se disant « empêchons celui-ci d'avancer pendant que d'autres avancent à vitesse grand V ». Voilà la réalité de la position de certains.

Alors tout cela m'amène à prendre la parole sur un document que je souhaitais simplement vous laisser pour qu'il soit joint au procès-verbal.

Je commencerai par un peu d'histoire.

Notre Éco-Vallée et notre EPA ont été marqués jusqu'à aujourd'hui par deux dates clés.

La première date est le 30 juillet 2008, quand sur ma proposition, a été signé le décret de création de l'opération d'intérêt national. Ce décret signifiait que l'État voyait en Nice et en son aire urbaine un territoire dont l'avenir concernait le niveau national tout entier, car c'est le niveau national tout entier dont on parle, du fait de nos capacités de développement et de rayonnement à l'échelle européenne et internationale. Nous avons été reconnus comme tels par l'État. Au lieu que chacun ressente ici une espèce de fierté en se disant que là où nous avons toujours été ignorés, ce jour-là nous étions reconnus comme tels, on essaie de discréditer nos talents, nos intelligences, nos savoir-faire, notre capacité à agir.

Il existe peu de territoires en France qui possèdent un tel potentiel de rayonnement. Mais le nôtre avait besoin et a encore besoin d'une dynamique nouvelle pour accéder durablement à un niveau d'internationalité incontestable.

C'est là la première raison du statut d'intérêt national qui a été accordé par l'État à l'opération Éco-Vallée.

Il y en avait une autre : la capacité de la plaine du Var à devenir le territoire de démonstration des politiques du Grenelle de l'environnement à l'échelle nationale et européenne. À cet égard, le nom d'Éco-Vallée que j'ai souhaité donner à cette opération témoigne bien de cette double ambition à la fois économique et écologique. Ou, autrement dit, il illustre l'ambition qui fonde toute la politique de mutation de notre territoire communautaire et demain métropolitain : cette ambition est de concilier le développement économique et social avec le respect et la mise en valeur de l'environnement, parce que notre environnement naturel et culturel est le plus grand atout de notre développement économique, notre plus grande force d'attractivité.

La deuxième date clé de la courte histoire de l'Éco-Vallée est celle du 23 janvier 2009 lorsque s'est tenu le premier conseil d'administration de l'EPA. Ce jour-là l'outil opérationnel du projet était ainsi en place et c'était la première fois dans l'histoire de notre département qu'un instrument partenarial de ce niveau était mis en place entre l'État et l'ensemble des collectivités territoriales concernées. Sans oublier bien entendu le soutien actif de grandes institutions comme l'université de Nice Sophia-Antipolis ou la chambre de commerce et d'industrie, la contribution de grandes entreprises et la coopération avec Sophia-Antipolis à laquelle, cher Jean-Pierre Mascarelli, je suis personnellement très attaché. Pour moi ce n'est pas ou l'un ou l'autre, ce n'est pas l'un contre l'autre, c'est l'un et l'autre ensemble.

J'ai créé neuf pôles de compétitivité que j'ai fait labelliser ici et un dixième inter-pôle sur les éco-industries, ces pôles ont des entreprises aussi bien dans la plaine du Var que sur le territoire de Sophia-Antipolis pour leurs PME, pour leurs pôles de recherche, publics ou privés ; les entrepreneurs, eux, n'ont pas de frontières administratives, intercommunales, etc. Eux, ils avancent dans une dynamique collective. Nous devons savoir dépasser ces frontières. Aussi je dis à tous ceux qui sont autour de cette table et qui semblent se plaindre du document que vous présentez, Monsieur le Président, que cela me paraît fort de café qu'on leur ait offert la possibilité de débattre d'un territoire qui pour certains ne les concerne pas parce qu'ils n'ont pas de légitimité électorale pour y siéger, quand ils viennent ici pour essayer d'empêcher ce territoire d'avancer.

Sincèrement, il y a des moments où je me dis que si nous n'avions pas fait l'établissement public, nous pourrions peut-être avancer plus vite, parce que qui pourrait contester au maire de Nice de faire, sur l'espace du marché international et sur les 3 000 hectares qui sont sur le territoire de sa commune, la première ÉcoCité retenue par le grand emprunt national, qui pourrait le contester s'il n'y avait pas ce conseil qui invite d'autres élus, ce qui me paraît quelque chose de beau et de noble, le maire du Broc, le maire de Gattières ou des élus de la Région non

concernés par ce territoire, et d'autres, à participer à l'aventure du développement de ma ville ? Je n'ai besoin de personne pour cela. De personne. D'accord ?

C'est bien beau, Monsieur Tornatore, de venir m'expliquer ce que je dois faire sur le MIN, j'aurais pu ne pas faire l'établissement public et ne pas vous inviter à venir vous prononcer sur ce sujet. Vous pourriez avoir la modestie de dire : c'est quand même pas mal pour Le Broc et pour sa zone industrielle d'offrir le premier pôle intermodal et multimodal d'Europe à côté de ma zone d'activité, c'est une chance pour moi. Au lieu de cela, vous venez discuter de ces choix. Nous pourrions parfaitement transférer le MIN, territoire dont la ville est propriétaire, repris en régie par la municipalité de Nice, sur les terrains de la Baronne avec le maire de La Gaude et le conseil général des Alpes-Maritimes, puisque nous sommes parfaitement d'accord entre l'exécutif du département, cher Jean-Pierre Mascarelli, et le maire de La Gaude, sans demander à qui que ce soit d'autre autour de la table de venir s'en mêler. C'était notre affaire, nous gérons cela parfaitement. On offre à tout le monde l'opportunité de venir autour de la table, bienvenue au club, on y va, on va relever un défi formidable ensemble entre économie et écologie et, plutôt que de saisir cette opportunité pour construire, tracer une vision, y participer, on vient ici pour essayer de l'empêcher ! Eh bien, je veux le regretter.

Il y a une troisième date clé : le 19 décembre 2011, aujourd'hui même. Celle-là de toute façon passera aussi comme les deux autres dates, et ceux qui s'y opposeront resteront à cette date historique comme ceux qui définitivement porteront lourdement le poids de leurs erreurs pour le reste de leur parcours public.

Car aujourd'hui nous examinons deux dossiers qui sont à la fois un point d'aboutissement de près de trois ans de travail et un point de départ pour les quinze années qui viennent.

Il s'agit bien entendu, d'une part, du projet de territoire et, d'autre part, du protocole de partenariat financier qui permettra la réalisation des premières opérations d'aménagement et de développement dans l'Éco-Vallée.

Le projet de territoire fixe le cap sur le long terme. J'ai trop souffert d'être arrivé dans la vie publique à des places de responsabilité en héritant de gens qui ont pris des décisions il y a quarante ans sans tracer de vision à long terme, et d'être obligé de réparer aujourd'hui les erreurs du passé, car dans le passé on décidait de faire des usines à la campagne en se disant on verra bien dans vingt ans ou dans trente ans comment on achemine les ouvriers et les ingénieurs qui vont y travailler. Nous, en faisant cela, nous inversons les choses, nous avons une vision à long terme, nous mettons les choses dans l'ordre : la locomotive avant le premier wagon et le premier wagon avant le deuxième.

Le projet de territoire permet d'indiquer les grandes orientations que nous voulons suivre en matière d'environnement et d'écologie, en matière de transports et de déplacements, en matière d'aménagement et d'urbanisme, en matière d'espaces naturels et agricoles, en matière de développement économique. Il pose donc les fondations, détermine le cadre général de la réflexion et de l'action.

Il est le fruit d'un travail partenarial où il me semble, mais je me trompe peut-être, que l'État, les collectivités pour l'immense majorité d'entre elles, la chambre de commerce, la chambre d'agriculture, l'université de Nice Sophia-Antipolis, Monsieur le Président, sont parfaitement d'accord, c'est-à-dire que ceux qui voudront se prononcer contre ce document décideront d'aller contre le choix de la majorité des conseils d'administration et des assemblées qui représentent l'État, les collectivités parties prenantes, la chambre de commerce, la chambre d'agriculture, l'université de Nice Sophia-Antipolis ; c'est véritablement vouloir être en hostilité contre la terre entière que de vouloir être le dernier village de Gaulois qui résiste à cela !

Ce projet identifie clairement les premières opérations concrètes qui vont engager la nécessaire mutation de ce territoire trop longtemps malmené. On me dit toujours « que va-t-on faire, comment ? » et, au moment où l'on dit ça y est, les quatre premières opérations démarrent, j'entends « non, non, surtout pas, c'est trop rapide, il ne faut pas, il faut encore réfléchir » ! Réfléchissez quinze ans, cela vous va très bien ! Les emplois, ce n'est pas utile pour ici, c'est mieux ailleurs !

Ces quatre opérations, vous les connaissez :

Le Grand Arénas qui a la chance de bénéficier du talent de Josep Lluís Mateo et qui dotera Nice Côte d'Azur d'un grand quartier d'affaires à la hauteur de son poids et de son rôle. Le Grand Arénas permettra de réaliser en outre deux équipements majeurs pour notre avenir : le pôle multimodal, premier d'Europe, aéroport, grand parc d'exposition, ferroviaire, tramway, gare routière, échangeur avec l'autoroute, qui nous fait défaut et qui nous permettra, soit dit en passant, d'enlever près de 30 à 40 % des 120 000 véhicules/jour qui sortent de l'autoroute, s'engouffrent dans la ville de Nice et sont la cause de conséquences en matière de santé publique sur la santé humaine et sur l'environnement.

Nice Méridia qui très bientôt bénéficiera aussi de l'apport d'un grand urbaniste à l'issue du jury qui se tiendra le 22 décembre prochain. Nice Méridia a pour ambition de faire cohabiter la vie quotidienne, c'est-à-dire des logements, des commerces (et, me semble-t-il, la partie mixité sociale notamment dont se charge Dominique Estrosi-Sassone y est largement présente), des offres de sport et de loisirs avec des fonctions dont Nice a trop longtemps été privée : fonctions d'innovation, fonctions de recherche et développement, technologies.

C'est toute l'ambition de Nice Méridia que nous pouvons appeler un « technopôle en milieu urbain », c'est-à-dire en réalité la modernité d'un territoire d'aujourd'hui. Je pense que lorsque Barcelone fait le 22@ à proximité de son centre historique, c'est Barcelone qui aujourd'hui ne commet pas les erreurs que d'autres ont commises il y a trente ou quarante ans. C'est aussi ce que nous faisons, pour éviter ces erreurs. Si certains aiment les déplacements longs qui ne sont pas sans conséquences sur la qualité de vie et de déplacement des salariés, eh bien pour nous, c'est aussi l'opportunité d'y mettre un terme.

A La Baronne, sur la commune de La Gaude, avec de possibles extensions au nord de la commune de Saint-Laurent-du-Var, il s'agit de créer un site logistique notamment en matière agroalimentaire et horticole, tout en constituant un quartier vivant, c'est-à-dire mixte et dont l'ambition est à terme de former avec le site de Lingostière, en rive gauche, un nouveau point de centralité dans la plaine du Var.

Enfin, l'opération de l'éco-quartier prévue à Saint-Martin-du-Var. Hervé Paul, qui a dû s'absenter, m'a dit bien évidemment à quel point il était engagé en parfaite coopération avec nous. Cette opération illustre le souci de témoigner de la prise en compte du nord de l'opération d'intérêt national dès le démarrage de la phase opérationnelle de l'Éco-Vallée, car pour moi, en préparant l'opération de Saint-Martin-du-Var, c'est dire à Gillette et à tous les autres : dès le départ il y a une commune au nord, et ça sera vrai, monsieur le conseiller général du canton, pour toutes les communes au nord, qui pourra tirer le même profit de cet aménagement. Nous sommes aujourd'hui opérationnels.

Ce projet de territoire et ces quatre premières opérations ont évidemment besoin de moyens financiers pour devenir des réalités. Dire aujourd'hui que l'on ne veut pas aller dans ce que nous proposons, c'est bloquer le processus financier et c'est donc empêcher le démarrage de tout cela. C'est l'objectif du protocole de partenariat que nous examinons également aujourd'hui.

Ce protocole de partenariat est l'instrument fondamental de notre action. Il est caractérisé par au moins trois éléments :

Il exprime tout d'abord la solidarité entre les partenaires, comme trois fois déjà dans notre région cette solidarité a été exprimée, pas très loin de chez nous, autour de l'OIN Euroméditerranée qui a connu trois protocoles soutenus par l'État, la Région, le département, la ville principale et la communauté urbaine. Personne n'a jamais discuté de cela, jamais. Je vois l'union sacrée à la Défense, à Bordeaux, à Marseille, partout, mais ici, on ne doit pas nous aimer, on doit se dire qu'il faut privilégier d'autres territoires ou se faire hara-kiri soi-même peut-être, entretenir la misère en disant c'est en faisant pleurer chez nous qu'on a peut-être plus de chance de mieux se maintenir.

Le protocole constitue ensuite un remarquable levier de développement par sa capacité à créer de la richesse économique et du bien-être social, à générer des milliers d'emplois, à provoquer de considérables retombées fiscales dans les budgets de tous les partenaires.

Je veux quand même dire une chose c'est que le fait que nous fassions une métropole et Éco-Vallée, c'est créer de la taxe professionnelle, devenue CET (contribution économique territoriale), là où les communes ont gardé leur indépendance en préservant la taxe d'habitation et la taxe foncière pour financer leurs propres compétences. La commune, premier pilier de la République, conserve son indépendance. En même temps, le propre d'une intercommunalité c'est d'avoir pour ressource la CET et donc l'investissement qui crée de la richesse

et de l'emploi ; pour pouvoir le réaliser, il faut de l'investissement sur le territoire, et pour avoir de l'investissement sur le territoire, il faut le rendre attractif.

C'est l'attractivité de notre territoire qui aujourd'hui fait que Schneider Electric fait notre choix, que IBM La Gaude, qui avait la tentation de partir ailleurs, reste ici, que Cisco veut s'impliquer, que Veolia et ERDF s'intéressent à nous. Monsieur le Président de l'université, nous avons eu un formidable débat l'autre jour sur l'IMREDD et je plaide dans le sens d'Albert Marouani pour que l'on conforte la position de l'université dans ce document, avec la loi sur l'autonomie des universités, les initiatives prises par l'université de Nice Sophia-Antipolis qui aujourd'hui incite des laboratoires comme Veolia et ERDF sur les énergies renouvelables marines, hydroélectriques, solaires, filière bois, etc., à venir s'implanter pour être des partenaires directs du premier institut de développement durable qui ouvre ses portes à Nice Méridia le 1^{er} janvier prochain et, derrière, avec les crédits campus prometteur, il y a tout le campus dans sa grande diversité, tel que vous l'avez rappelé, qui doit être pris en compte.

M. Revel quitte la séance à 16 h 20 et donne pouvoir à M. Morani

L'apprentissage, l'université, le monde de l'entreprise dans un univers où nous préservons l'agriculture périurbaine, où nous faisons avec le Conseil général un parc départemental dans le cœur du lit du Var qui nous permet de préserver la biodiversité, le retour vers leur lieu de nidification des oiseaux migrateurs, il n'y a aucun lieu en France où l'on rassemble une telle diversité qui incarne parfaitement l'appellation d'Éco-Vallée.

Enfin le protocole envoie des signaux forts aux investisseurs, le signal de la durée et de la stabilité de l'opération, parce que si l'on ne dit pas aujourd'hui que c'est à quinze ans, mais qui des États-Unis ou d'Asie croira au fabriqué en France ? Nous sommes allés voir dernièrement Synergie Cad, quand on pense qu'ils font des conducteurs électriques pour raccorder des composants électroniques pour Apple, dans un téléphone portable il y a des composants qui sont made in Côte d'Azur, made in France. C'est pourquoi il faut faire la différence entre acheter français et fabriquer français. La réalité est contenue là-dedans. C'est ici qu'on a des entreprises qui fabriquent du français, qui exportent pour 70 % à l'international et qui ramènent cela dans le produit intérieur brut de notre communauté urbaine, demain de notre métropole. Mais si l'on ne dit pas à ces entreprises ou à ces investisseurs que nous avons une vision à quinze ans et que bien évidemment on la conforte à trente ou quarante ans, qui croira en la solidité de notre projet ? C'est un signe majeur. Sortez d'ici en ayant voté à l'unanimité et tout le monde vous sera reconnaissant des emplois qui seront créés et des investissements qui arriveront parce que tout le monde se dira : ils sont unis, ils sont forts, on peut avoir confiance, on peut y aller. C'est aussi une image qui doit être adressée.

J'ai commencé en disant qu'il y a ceux qui commentent et ceux qui agissent. Je suis très surpris que ce soit ceux qui ont regardé sans rien dire pendant cinquante ans la vallée du Var se dégrader, sans dire un mot, pas un mot, les casses automobiles à ciel ouvert, des bâtiments installés, Monsieur le Préfet, sans droit ni titre, qui font

quelquefois l'objet de procédures depuis vingt ou trente ans, sans aboutissement, dans la plaine du Var et tous les désordres possibles, ce sont tous ceux-là qui n'ont rien dit et qui, aujourd'hui, alors qu'on apporte de la protection de l'environnement, de l'énergie renouvelable, des matériaux nobles qui respectent tous les critères du Grenelle, tout d'un coup disent : non, il faut rester comme on était, c'est très bien, ce qu'il y avait nous a plu pendant cinquante ans, on n'a pas dit un mot parce que cela nous plaisait beaucoup, il faut continuer à mettre de l'huile de vidange, des acides et autre dans la nappe phréatique du Var, c'est très bien ! Continuons à entretenir les betteraves comme ça dans la plaine du Var, c'est parfait !

Permettez-moi de vous dire, Monsieur Tornatore, vous parliez de foncier industriel, d'écosystème, je ne peux qu'y souscrire, ce que l'on cherche à faire aujourd'hui c'est un parfait écosystème, c'est d'ailleurs le cœur de notre projet. Qu'est-ce que je fais à Nice en reprenant en régie les cantines scolaires, qu'est-ce que je mets dans les clauses d'appel d'offres, là où l'on faisait venir des barquettes de tomates de Hollande, sans saveur, sans oligoéléments, sans vitamines, avec 1 500 km de route lorsqu'on était en DSP ? Je reprends en régie et je fais mon écosystème pour les cantines scolaires en faisant appel aux producteurs locaux. Et, que ce soit la constructibilité, l'aménagement, le Nice Éco-Stadium dont je rappelle que c'est 27 PME de la vallée du Var et de ses environs, 450 salariés qui relèvent de ces PME ; ce n'est pas un écosystème ça ? Ce sont les règles que l'on va s'imposer et se fixer. Vous étiez inquiet, vous avez la réponse.

Enfin, vous parliez de risque. J'ai entendu parler madame la représentante d'Europe Écologie les Verts ; d'abord vous avez peur de la montée du prix de l'énergie, c'est vrai que vous défendez le fait que là où la France, grâce à son énergie nucléaire, voit ses industriels payer 50 % moins cher que les autres pays d'Europe leur facture énergétique, quand les foyers français la payent 40 % moins cher, vous souhaitez qu'ils la payent 50 % ou 40 % plus cher, ou alors faire perdre un million d'emplois à notre pays en proposant d'inonder de panneaux photovoltaïques 3 000 km² de toitures en France, panneaux fabriqués en Chine, sachant qu'en plus de cela, on a besoin d'énergie surtout l'hiver quand il fait froid et la nuit quand on dort, et que c'est dans ces périodes qu'il n'y a pas de soleil et qu'il est difficile d'avoir de l'énergie constante ; ou alors de couvrir la métropole tous les 10 km par une dizaine d'éoliennes ; quand il n'y aura pas de vent, on compte sur vous pour souffler dessus pour les faire tourner, il n'y a pas de souci !

Nous, nous sommes dans des logiques objectives, constructives. S'agissant du risque, nous avons pris pour notre part l'essentiel du financement du PAPI 1 dans lequel nous pouvons mettre la nationale 202 bis, devenue départementale 6202 bis, qui a constitué près de 30 % du financement du PAPI 1 et qui a fini de sortir la zone industrielle de Carros Le Broc du PPR qui la menaçait, à une époque où ce sont les mêmes qui s'opposaient à la 6202 bis ; les mêmes. Il faut rappeler à tous les salariés qui travaillent à Carros Le Broc, qui s'opposaient à ce que la 6202 bis leur permette de s'y rendre tous les matins en 15 ou 20 minutes quand ils faisaient une heure et demie de queue au pont de la Manda ; ça, c'était de l'écologie faire une heure et demie de queue au pont de la Manda, vous avez raison ! Il

faudrait peut-être proposer de refermer la 6202 bis et ses éoliennes au passage d'ailleurs, et de refaire passer les usagers par le pont de la Manda : 41 000 véhicules aux heures de pointe, désormais c'est 22 000 d'un côté et 21 000 de l'autre.

En même temps, nous venons d'obtenir - je suis désolé mais c'est nous qui avons mené le combat et qui le revendiquons - le PAPI 2. La semaine dernière nous sommes passés devant le jury : 60 millions votés par le jury. C'est vrai que vos représentants ont voté contre à cette occasion. Ça y est, nous sommes désormais sortis d'affaire, le PAPI 1 est terminé, le PAPI 2 est accordé et lancé.

Donc oui, nous avons des espaces assez grands pour pouvoir réaliser tout cela.

Enfin sur le ferroviaire ici au MIN, il n'a jamais pris, en effet. Par contre un MIN nouveau réorganisé à la Baronne qui permettra à la Région de respecter la volonté des élus de ce département qui ont voté, après une délibération que j'ai proposée au Conseil général il y a trois ans, que le chemin de fer de Provence traverse, comme nous avons fait traverser la 6202 bis, après Lingostière pour pouvoir desservir Lingostière et jouer la parfaite intermodalité avec le tramway qui remontera jusque-là, pour remonter en rive droite du Var et distribuer toute la zone d'activité en même temps que la zone de la Baronne, vous voulez un beau projet ferroviaire, assumez-le. Mais quand je vois à quel rythme vous faites avancer la troisième voie entre Antibes et Cagnes-sur-Mer et que l'on sait qu'on n'est pas près de la voir arriver jusque-là si vous continuez à assurer l'autorité organisatrice des transports, forcément tout cela reste dans les déclarations incantatoires, alors que vous êtes en charge, il se trouve que vous n'agissez pas et vous continuez à commenter.

Voilà, Monsieur le Président, j'avais besoin, parce que cela fait du bien de temps en temps, de dire quelques vérités, celles que tous nos concitoyens savent et c'est la raison pour laquelle ils sont derrière nous pour soutenir ce beau projet et qu'il y a ceux qui dans quelques instants se grandiront à leurs yeux et ceux qui se discréditeront.

M. TORDO.- Je pense qu'il est temps, après les interventions des uns et des autres, de passer au vote de ce projet.

M. ESTROSI.- Excusez-moi, je voulais ajouter une toute petite chose, je me tourne vers monsieur Testi et monsieur Tornatore : vous avez réclamé à cor et à cri dans le schéma départemental de l'intercommunalité de nous rejoindre, mais vous savez qu'il faut du temps ; cela peut aller très vite, ou cela peut prendre un peu plus de temps, encore un peu plus et beaucoup plus. Vous avez déjà eu un très mauvais geste au schéma départemental de l'intercommunalité, vous avez demandé à rentrer, puis vous avez voté contre.

M. TORNATORE.- Vous aviez refusé notre entrée, Monsieur le Président.

M. ESTROSI.- Je termine. Je ne l'ai pas refusée, j'ai voté pour. Nous avons voté pour votre entrée. Je vais observer ce que vous faites là parce qu'après, le délai c'est nous qui en déciderons.

M. PIEL.- C'est du chantage.

M. ESTROSI.- Non, non, ce n'est pas du chantage, parce que nous ne sommes pas prêts, pour les élus de la métropole, après avoir voté le schéma départemental où l'on tend la main, à accepter ceux qui, une fois de plus, nous diraient : votre schéma ne nous convient pas. Je vais donc être dans quelques instants très attentif à cela, c'est vous-mêmes qui déciderez des délais, que les choses soient claires.

M. TESTI.- Si vous me permettez...

M. ESTROSI.- Non, non, c'est fini.

M. TORDO.- Nous ne sommes pas dans la discussion du schéma départemental d'intercommunalité, nous sommes au conseil d'administration de l'EPA pour voter le projet de territoire. Avant de le mettre au vote, j'ai le sentiment, à écouter les uns et les autres que, quand je fais la colonne des adhésions à ce projet de territoire et des points à améliorer, il n'y a aucune raison de ne pas le voter.

Je fais donc appel à la responsabilité historique des uns et des autres, compte tenu des enjeux économiques et politiques, pour vous exprimer dans l'intérêt des habitants de cette métropole.

Sur ce, je mets aux voix le projet de territoire.

Le conseil d'administration, à la majorité (opposition de Mme Jaeger et M. Piel) adopte le projet de territoire de l'Éco-Vallée.

M. Estrosi quitte la séance à 16 h 32 et donne pouvoir à M. Tordo

M. ALLEMAND.- Une explication de vote.

Ce matin nous étions en communauté urbaine et j'ai pris la précaution de refuser de voter parce que j'attendais que le débat ait lieu cet après-midi, dans l'endroit où il me semblait nécessaire qu'il ait lieu dans les conditions à peu près normales où il s'est tenu.

J'ai voté pour parce que la Région est partenaire de l'OIN et que, soit nous sommes partenaires, soit nous sortons et nous ne votons pas le protocole financier. Le protocole financier est à l'ordre du jour. Jusqu'à preuve du contraire, nous sommes engagés sur 600 000 euros encore l'année prochaine, c'est ce qui me conduit à voter pour, mais il n'empêche que ce projet est plus que perfectible et que, dans mon expression politique, je ne cesserai de faire en sorte qu'il rejoigne les objectifs que nous nous fixons collégialement dans la majorité régionale.

J'ai fait un vote de responsabilité, mais je continuerai à m'exprimer aux côtés de mes partenaires de la majorité régionale, pour faire en sorte que nous puissions infléchir considérablement un certain nombre d'orientations qui, en l'état actuel, ne sont pas satisfaisantes.

M. TORDO.- Bien. Le projet de territoire ayant été adopté à la majorité des voix exprimées, je vous propose de passer au quatrième point de l'ordre du jour qui est devenu le troisième : le projet de protocole de partenariat 2011-2026 pour l'Éco-Vallée.

4. Projet de protocole de partenariat 2011-2026 pour l'Éco-Vallée

M. TORDO.- Il s'agit de la traduction financière du projet de territoire, certes - et je reprends l'expression - perfectible, sur lequel nous aurons à travailler pour l'améliorer, mais encore une fois, quand on fait le bilan de ce qu'il apporte à ce territoire et de ce qui manque, je pense qu'il n'y a pas photo sur le résultat de cette analyse.

Ce projet de partenariat, qui est donc le pendant opérationnel du projet de territoire, permettra en particulier la réalisation des quatre opérations prioritaires intégrant bien entendu la stratégie globale d'aménagement et de développement durable de l'Éco-Vallée.

C'est un processus dont l'élaboration a été itérative et partenariale et qui a impliqué les services de l'État - le préfet avait donné mandat à Gérard Gavory que je remercie pour sa participation - l'ensemble des collectivités, que ce soit Nice Côte d'Azur, la communauté de communes des Coteaux d'Azur, le département ainsi que les services de la Région pour mettre au point ce projet en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie, la chambre d'agriculture, l'université et la participation, n'en déplaise à certains, de l'ensemble des acteurs concernés.

Ce que je veux indiquer à ce stade, avant de passer la parole à Thierry Martin pour un peu plus d'informations et de détails sur cette délibération, c'est qu'à l'issue du vote, dont je ne doute pas qu'il sera positif, de cette délibération au conseil d'administration de l'EPA, il sera indispensable que chaque assemblée des collectivités signataires autorise par délibération son président à signer le protocole, faute de quoi - il me paraît important d'insister sur cet aspect avant que vous partiez, Monsieur Allemand - faute de délibération des collectivités territoriales, le protocole ne pourra pas être signé par l'État et ne pourra donc pas entrer en vigueur.

M. PIEL.- C'est la moindre des choses.

M. TORDO.- Je voudrais en indiquer la conséquence.

À ce jour, le Conseil général et Nice Côte d'Azur dans sa session de ce matin, ont déjà délibéré, la ville de Nice le fera dans quelques jours. Il restera donc la délibération de la Région.

M. Allemand quitte la séance à 16 h 35.

Sachant que, pour que tout le monde ait bien conscience de l'enjeu dont il s'agit, je voudrais tout simplement rappeler que le projet d'Éco-Vallée est un projet exemplaire à la fois sur le plan environnemental et de redynamisation économique.

Je voudrais donner quelques éléments. Bien sûr les chiffres peuvent paraître importants, je rappelle qu'ils portent sur la durée de ce premier protocole, c'est-à-dire quinze ans, et que bien entendu ils seront soumis aux différents événements, en particulier la situation macro-économique des quinze prochaines années, néanmoins ils donnent une indication qui me paraît d'autant plus importante que l'ensemble des pays européens en particulier sont confrontés à une double contrainte et exigence : réduire les dettes qui ont atteint des niveaux importants et, dans le même temps, nourrir la croissance économique qui est nécessaire pour recréer de la richesse et donner des marges de manœuvre afin de réduire les dettes qui ont atteint un niveau au-delà de ce qui est acceptable.

M. Frère quitte la séance à 16 h 37 et donne pouvoir à Mme Estrosi-Sassone.

De ce point de vue, je veux indiquer quels pourraient être les différents impacts de ce premier protocole financier pour la période 2011-2026, à savoir des dépenses d'acquisition et de travaux pour les collectivités de l'ordre de 380 millions d'euros, permettant de générer des investissements privés dépassant 2 milliards d'euros, ce qui veut dire d'abord la pérennisation de 1 500 emplois de manière permanente, en particulier dans le bâtiment et les travaux publics et, nous l'espérons bien sûr, la création sur quinze ans de près de 27 000 emplois.

En termes de retombées fiscales pour l'ensemble des collectivités territoriales, les estimations qui ont été faites, mais qui peuvent être revues même à la baisse de 50 %, représenteraient quand même encore, en prenant le taux à 100 %, 45 millions en 2020 et 123 millions en 2030.

Enfin les retombées économiques résultant des injections monétaires sur les principaux projets engagés, et en particulier sur le projet de palais des expositions dont je rappelle que sa combinaison avec la gare multimodale et avec ce qu'offre notre territoire au plan environnemental, en fera un outil dont la compétitivité en Europe sera excellente et de nature à gagner des parts de marché, nous permettant d'envisager à l'année n+6 suivant la création de cet outil, et bien entendu sous réserve que nous mettions en place les nécessaires incitations commerciales pour « vendre » ce projet, des retombées économiques dépassant 700 millions d'euros par an.

Voilà ce dont il s'agit à travers le protocole financier. À partir de là, j'ai entendu les critiques qui ont été faites au projet de territoire, à savoir que tout n'est pas parfait,

bien sûr tout n'est pas parfait, mais si l'on veut bien comparer ce que je viens de dire aux critiques qui ont été faites de ce projet de territoire qui vient d'être voté, je n'ai aucune hésitation à penser que ce projet de protocole financier devrait donner lieu à un vote à l'unanimité de l'ensemble du conseil d'administration. Nous le verrons dans quelques instants.

Qui veut prendre la parole ? Mademoiselle Jaeger.

Mme JAEGER.- Merci Monsieur le Président.

Les dépenses que vous nous présentez sont quasi exclusivement des dépenses de BTP, de bétonnage et d'aménagement ; ce n'est pas surprenant pour un établissement public d'aménagement, mais encore une fois cet établissement public porte un projet d'Éco-Vallée, pour moi une Eco-Vallée ce n'est pas seulement faire du HQE, c'est vraiment aller beaucoup plus loin et c'est l'ensemble de mes remarques qui se voulaient constructives et qui le resteront pour la suite.

M. TORDO.- Vous n'avez pas voté le projet de territoire, c'est un mauvais départ.

Mme JAEGER.- Il n'est pas possible d'engager la collectivité pour quinze ans sur uniquement...

M. TORDO.- Il y a encore de la marge positive, il ne faut pas désespérer.

Mme JAEGER.- Ah oui, c'est vrai, il y a encore de la marge positive.

Il n'est pas possible d'engager la collectivité pour quinze ans sur uniquement des dépenses de construction. Merci.

M. TORDO.- D'autres interventions ? Monsieur Piel.

M. PIEL.- Simplement, on a besoin aussi d'un peu de cohérence, même si après avoir entendu assez longuement monsieur Estrosi, j'ai pris toutes ses critiques de façon très positive. D'ailleurs dans le budget du Conseil régional que nous avons voté il y a trois jours, le budget de fonctionnement figure toujours, c'est-à-dire 600 000 euros. Sur le reste, on verra quand le dossier arrivera à la collectivité, on en débattrà, d'abord en majorité puis en séance plénière très certainement, et c'est à ce moment-là qu'il sera voté. On ne peut pas aller plus loin que cela.

Pour ma part, j'essaie d'être cohérent, j'ai voté contre le projet et je voterai contre le protocole financier.

M. TORDO.- La logique et la cohérence...

Je vais passer la parole au préfet. Je voudrais simplement indiquer qu'il ne vous a pas échappé, je réinsiste, que la signature de ce protocole financier avec l'État qui validera la participation de l'État à ce projet, et je rappelle que c'est 45 millions d'euros qui sont en jeu, ne pourra avoir lieu que si l'ensemble des collectivités territoriales le signent. À ce jour, Nice Côte d'Azur et le Conseil général l'ont signé.

Je ne doute pas *a priori*, compte tenu de ce que vous venez de nous dire et de l'attitude qu'a eue le Conseil régional jusqu'à présent sur les projets d'Euroméditerranée, dont je rappelle qu'ils ont été votés systématiquement sans aucune hésitation, que votre souci de cohérence de ce point de vue vous amènera à proposer, j'en suis sûr, dans vos réunions de majorité, le vote de cette délibération qui permettra d'avancer. Je peux simplement exprimer le souhait que ça ne soit pas fait trop tard, parce que tout mois perdu dans la situation économique que connaît notre pays et que nous connaissons, joue contre les emplois, contre le développement économique et contre les habitants et les habitantes de ce territoire.

M. PIEL.- Il est dommage que l'on n'ait pas pu le présenter vendredi dernier à la séance plénière du Conseil régional.

M. TORDO.- Rien ne l'empêchait.

M. PIEL.- Je suis désolé, je n'ai pas vu le dossier arriver en commission à ce moment-là, il faut voir les dates d'envoi.

M. TORDO.- Monsieur Piel, si vous voulez dire par là que si l'on vous confie le dossier, vous assurez qu'il soit soumis en commission, je le ferai avec grand plaisir.

M. PIEL.- La prochaine plénière du Conseil régional aura lieu le 17 février.

M. TORDO.- Nous en prenons bonne note et nous vous assurons que les dossiers arrivent en temps et en heure. Je suis quand même surpris de ce que vous dites, parce que nous nous en étions préoccupés pour que ce soit voté au budget.

M. PIEL.- Nous avons voté le budget, ça aurait été bien de le voter en même temps.

M. TORDO.- Monsieur le Préfet, vous souhaitiez dire quelques mots.

M. LE PREFET.- Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole puisqu'aussi bien je ne suis pas membre du conseil d'administration, mais cela me donne toute liberté de m'exprimer au nom de l'État.

Oui, c'est un acte évidemment essentiel que celui par lequel vous allez décider du protocole financier, c'est-à-dire de donner à l'établissement public les moyens sur les années à venir de faire face au financement de ces opérations, puisqu'aussi bien le protocole financier ne vise à rien d'autre qu'à combler temporairement un déficit entre des recettes et des dépenses. Un aménageur a des recettes et des dépenses et, pendant un certain temps, des problèmes de trésorerie.

C'est à la fois peu de chose et beaucoup. Peu de chose parce que, comparé à la masse des investissements réalisés, c'est l'épaisseur du trait ; beaucoup parce que si ça n'est pas mis en place, il est évident que l'ensemble du processus capote. Ce qui veut dire que ceux qui se refuseraient à signer ce protocole financier prendront la responsabilité, sans doute uniquement temporaire, je ne dirai pas de faire

capoter mais en tout état de cause certainement de retarder l'opération. Pas de faire capoter parce que le protocole financier ne sera pas signé par l'État si l'un des partenaires ne le signe pas. Il y aura donc du retard, l'État ne signera pas ce protocole sur lequel il est d'accord, l'État met 21 millions, soit le tiers comme c'était effectivement convenu et comme c'est la règle dans ce type d'opération, l'État ne mettra pas cette somme si l'ensemble des partenaires ne viennent pas signer le protocole. Premier point.

Deuxième point, après cela les options sont ouvertes. On peut dire qu'il n'y a plus d'OIN. Bon. On peut aussi considérer que si l'un des partenaires fait défaut, d'autres partenaires peuvent se substituer à lui. Je regardais les montants tout à l'heure, je les vérifiais, après tout, si l'un des partenaires ne veut pas y aller, d'autres collectivités peuvent y aller à sa place. Dans ce cas, évidemment, la logique veut que ceux qui payent décident et donc ceux qui ne voudraient pas participer s'en vont. C'est un choix.

Je rappelle que les textes disent que la moitié des sièges au conseil d'administration sont réservés aux collectivités territoriales et aux EPCI à fiscalité propre présents sur le territoire ; parmi les collectivités territoriales il n'est pas spécifié que doivent être membres tel ou tel. Je le dis, je pense qu'il faut quand même que ce soit mesuré.

Donc à la fois un danger sur le court terme, oui, sans doute rien d'irréversible sur le moyen et le long terme, mais s'il y a des changements de portage, un changement de configuration de la gouvernance sera indispensable et le préfet de ce département plaidera pour cela.

Les positions qui sont exprimées aujourd'hui par les représentants de chacune des collectivités me paraissent forcément préfigurer celles qui doivent être prises par les assemblées délibérantes qu'ils représentent. Je constate qu'à ce jour toutes les assemblées délibérantes se sont prononcées favorablement, sauf une. Si aujourd'hui les représentants de cette assemblée délibérante se prononcent pour l'adoption du protocole, il paraît probable que lors d'une prochaine séance, l'assemblée délibérante qu'ils représentent se prononce favorablement ; ce serait la logique. S'ils se prononcent contre, j'ai un peu de mal à faire de l'acrobatie intellectuelle à un tel point que je doive anticiper en disant qu'aujourd'hui ils se prononcent contre et que peut-être dans deux mois, l'assemblée délibérante qu'ils représentent se prononcera pour. J'ai du mal. Les préfets ont l'habitude de faire de la gymnastique, nous avons l'esprit élastique, mais il y a un moment où l'on a quand même du mal à suivre.

On a d'autant plus de mal à suivre quand on sait que ce dossier était prévu pour être présenté vendredi à votre assemblée au Conseil régional, que toutes les pièces avaient été envoyées en temps et heure et que, s'il n'a pas été examiné, ce n'est certainement pas en raison d'une défaillance ni des services de l'État ni de quiconque d'autre. Je conçois que l'on puisse être contre, mais j'aimerais bien que l'on ait au moins le courage de le dire clairement.

M. TORDO.- Merci, Monsieur le Préfet, pour ces précisions qui paraissaient particulièrement opportunes. Y a-t-il d'autres interventions ?

[Pas d'intervention]

Bien, je vous propose donc de mettre au vote ce projet de protocole partenarial 2011-2026 pour l'Éco-Vallée. Qui s'oppose ?

Opposition de Mme Jaeger et M. Piel.

Qui s'abstient ? Quel est le vote de monsieur Allemand qui est parti ?

Mme ESTROSI-SASSONE.- Il a dit qu'il s'opposait.

M. PIEL.- Non, non, monsieur Allemand n'a pas laissé de pouvoir.

M. TORDO.- Il a oublié.

M. PIEL.- Non, il n'a pas oublié, il n'a pas laissé de pouvoir.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Il me semble qu'il a dit qu'il votait pour le projet de territoire et qu'il voterait contre le protocole de partenariat.

M. TORNATORE.- Nous nous abstiendrons parce que nous avons compris que nous n'avions pas à prendre la parole.

M. LE PREFET.- Pardonnez-moi, Monsieur le Président, je pense qu'il était assez net que monsieur Allemand, par son départ, souhaitait ne pas prendre part au vote et qu'il serait sans doute mieux de l'enregistrer en tant que tel.

M. PIEL.- Non. Nous sommes tous les deux à l'assemblée générale du CRT Côte d'Azur, je vais y aller maintenant, j'ai trouvé pour ma part peut-être plus judicieux d'attendre ce vote. Monsieur Allemand est parti, il n'a pas laissé de pouvoir, donc n'inventez pas.

M. TORDO.- Monsieur Estrosi est parti et il m'a laissé un pouvoir.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Monsieur Frère aussi, il m'a laissé son pouvoir.

M. PIEL.- Vous avez parlé de gymnastique, après vous pouvez imaginer tout ce que vous voulez.

M. LE PREFET.- Il n'a pas pris part au vote.

M. TORDO.- Monsieur Tornatore, je ne comprends pas, vous dites que vous n'avez pas pu prendre la parole, j'ai demandé qui souhaitait s'exprimer.

M. TORNATORE.- Non, on nous a dit qu'il ne fallait pas que l'on porte de point de vue sur ce qui se passait, du coup nous nous abstenons.

M. TORDO.- C'était sur la deuxième délibération. Sur la troisième j'ai demandé qui voulait s'exprimer, le préfet s'est exprimé, y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer ?

M. TORNATORE.- Simplement une question, Monsieur le Préfet. Cela veut dire que comme nous ne sommes pas dans le protocole financier, si j'ai bien compris ce que monsieur Martin m'a résumé ce matin, nous ne serons plus membres de l'opération d'intérêt national ?

M. LE PREFET.- Pardonnez-moi, je reprends.

D'abord ce que dit le décret c'est que la moitié des membres du conseil d'administration sont des représentants des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre qui sont sur le territoire de l'opération. Or, pour les EPCI à fiscalité propre, il y a des modalités de désignation des représentants. C'est tout. Il n'est pas question pour l'instant de dire quoi que ce soit, de toute manière effectivement vous participez au vote parce que vous êtes membres du conseil d'administration. Vous n'êtes pas appelés à cofinancer, ce n'est pas vous, mais effectivement dans l'avenir...

M. TORDO.- Après ces explications, y a-t-il encore d'autres questions, d'autres précisions avant que l'on passe formellement au vote ? *[Pas d'intervention]*

Je remets au vote le projet de protocole de partenariat 2011-2026 pour l'Eco-Vallée.

Le conseil d'administration, à la majorité (opposition de Mme Jaeger et M. Piel, abstention de M. Testi et M. Tornatore), adopte le protocole de partenariat 2011-2026 pour l'opération d'intérêt national Éco-Vallée.

M. Patrick Allemand, absent, ne participe pas au vote.

M. TORDO.- Patrick Allemand n'a pas pris part au vote.

M. PIEL.- Il est seul à être absent ?

M. TORDO.- Oui, Christian Estrosi m'a donné un pouvoir, j'ai voté pour lui. C'est facile, vous savez. Il y a encore beaucoup de choses sur lesquelles il y a encore des progrès à faire, y compris comment les dossiers arrivent jusqu'à la commission qui, en l'occurrence, détermine l'ordre du jour.

Chacun et chacune a pris ses responsabilités par rapport aux enjeux. Nous verrons la suite.

2. Projet d'EPRD 2012 et prévision d'exécution 2011

M. TORDO.- Le point n° 2 qui est maintenant devenu le point n° 4 concerne le projet d'EPRD 2012 et la prévision d'exécution 2011, sachant que le projet d'EPRD 2012 est la traduction de ce protocole de partenariat qui, bien entendu, s'il s'avérait qu'il ne soit pas signé, nous amènerait à proposer lors d'un prochain conseil d'administration une révision de cet EPRD 2012.

Je donne la parole à Thierry Martin.

M. Piel quitte la séance à 16 h 52

M. MARTIN.- Merci Monsieur le Président.

L'EPRD que nous remettons peut-être dans un contexte avec un peu plus de recul, est un état prévisionnel des recettes et des dépenses qui a connu une baisse importante de 30 % entre 2011 et 2010 et qui se poursuit cette année de façon plus faible, d'environ 4 %.

Ce projet vous est proposé pour un montant d'un peu plus de 6 millions d'euros répartis entre 3 428 000 euros de fonctionnement et 2 829 000 euros d'opérations. En effet, l'année 2012 sera une année préopérationnelle avant le démarrage des travaux et l'on retrouvera sur chacune des grandes opérations des travaux d'études préopérationnelles.

M. Pillet et M. Lemoine quittent la séance à 16 h 54

En termes de recettes, le budget 2012 est, si j'ai bien compris pour le vote de la Région, à peu près du niveau de celui de 2011, il convient d'ailleurs de remercier l'ensemble des collectivités qui ont bien voulu reconduire sur 2012 leur contribution de 2011 au lieu de tenir compte du protocole qui parfois baissait un peu leur apport antérieur.

Cela représente un volume d'environ 4 millions d'euros de recettes comprenant les contributions des membres, les produits de sous-locations et les contributions exceptionnelles type FNADT. Il manque donc à peu près 2 millions d'euros pour boucler ce projet de budget, 1 million d'euros étant notre trésorerie et l'autre million, si nous avons bien compris ce que nous a dit l'État en réunion des administrateurs d'État, étant le versement vers le mois de février d'un arriéré de 1 million d'euros que nous doit l'État, auquel cas le budget est bouclé, à défaut de quoi nous avons prévu un emprunt pour la fraction manquante.

Quelques commentaires rapides sur ce budget qui est donc en baisse de 4 %.

La plupart des postes baissent, je ne vais pas y revenir, vous les avez eus sous les yeux, on a fait un effort sur les postes limitatifs, les services extérieurs, les autres services extérieurs, la communication, les frais de déplacement, tout ce qui peut faire le budget d'un établissement public, sauf sur le poste de frais de personnel, tout en étant inférieur néanmoins aux prévisions qui avaient été faites dans le cadre du protocole financier.

M. Tornatore quitte la séance à 16 h 55 et donne pouvoir à M. Testi

Le poste 64 charges de personnel augmente un petit peu par rapport à l'an dernier. Je rappelle qu'au titre des accords initiaux, nous avons encore la possibilité de créer deux postes de travail au sein de notre personnel. Nous sommes, monsieur le président peut en attester, très peu nombreux et, véritablement, un petit effort à cet égard nous ferait du bien, c'est un montant qui augmente de même pas 65 000 euros pour l'année.

Enfin, le résultat prévisionnel de la fin de l'année sera positif, si nous avons effectivement ce versement de l'arriéré des fonds de l'État, celui-ci entraînera notamment la réduction de nos frais d'emprunt qui ne seront pas à mobiliser.

Je vous remercie.

M. TORDO.- Y a-t-il des interventions ? [*Pas d'intervention*]

Je sou mets donc au vote cette délibération concernant le projet d'EPRD 2012.

Le conseil d'administration approuve l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2012 et la prévision d'exécution 2011 de l'établissement public d'aménagement de la plaine du Var (abstention de Mme Jaeger, M. Testi et M. Tornatore).

M. Allemand et M. Piel ayant quitté la séance, ne participent pas au vote.

5. Concertation préalable Nice Méridia

M. TORDO.- Le point n° 5 concerne la concertation préalable Nice Méridia.

Mme JAEGER.- Enfin ! Enfin, en général.

M. MARTIN.- Vous aviez voté préalablement le principe d'une concertation sur le quartier du Grand Arénas. Il vous est proposé aujourd'hui la même opération pour Nice Méridia. Je ne reviens pas sur le contenu, vous avez en tête ce projet de technopôle urbain au sein de Méridia, à l'intérieur naturellement d'une grande mixité d'activités. Vous connaissez l'enjeu qui est notamment de remettre de la formation, de la recherche et de la création d'entreprises dans le dispositif économique niçois.

Pour faire connaître au public les grandes intentions de cette future ZAC qui va bénéficier dès le 22 décembre de propositions d'un maître d'œuvre urbain que le pouvoir adjudicateur choisira rapidement, nous vous proposons de mettre en place une concertation dans le deuxième trimestre de l'année 2012, sur le même principe que celle du Grand Arénas, c'est-à-dire réunions publiques, document synthétique d'information, réalisation d'une exposition sous forme notamment de panneaux explicatifs, information par voie de presse, dans les différents bulletins dont nous

disposons, et puis la partie très réglementaire, notamment les registres ouverts au public afin de recueillir ses observations.

M. TORDO.- Y a-t-il des questions, des commentaires ? *[Pas d'intervention]*

Je soumetts donc au vote cette délibération.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, approuve le lancement de la concertation publique préalable sur le projet d'aménagement Nice Méridia, ainsi que les modalités de son organisation.

M. Allemand et M. Piel ayant quitté la séance, ne participent pas au vote.

M. TORDO.- C'est approuvé à l'unanimité des présents, monsieur Allemand et monsieur Piel ne participant pas au vote. Je vous en remercie.

Nous avons deux sujets à titre d'information.

6. Ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 relative aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'État et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne

M. TORDO.- Ce sujet devait être présenté par Thierry Lemoine, mais je pense qu'à cause des grèves des agents de sécurité des aéroports, il a souhaité partir plus tôt. Je vous propose donc que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration, sachant que si j'ai bien lu cette ordonnance, cela implique éventuellement une révision du conseil d'administration de l'EPA, nous aurons à regarder cela en fonction de cette ordonnance.

7. Évaluation des retombées économiques et fiscales des quatre opérations inscrites au protocole de partenariat 2011-2026 pour l'Éco-Vallée

M. TORDO.- Je crois m'être suffisamment exprimé sur ce sujet pour ne pas avoir besoin d'y revenir compte tenu des nombreux chiffres dont je vous ai abreuvés peut-être.

Ce dernier point clôture le conseil d'administration de ce 19 décembre 2011. Je vous en remercie et vous donne rendez-vous en 2012 pour la suite, en espérant que d'ici là, le projet de protocole financier aura atteint les services de la Région et qu'il pourra être mis à l'ordre du jour. Mademoiselle Jaeger, nous comptons tous sur vous pour que ce soit le cas.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de Noël et une bonne fin d'année, et pour l'EPA une bonne année 2012.

☆☆☆

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 17 h



DELIBERATION N° 2012-....

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 décembre 2011

Vu le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement de la plaine du Var,

Vu l'arrêté du 6 septembre 2011 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'établissement de la Plaine-du-Var et nommant Thierry MARTIN directeur général par intérim,

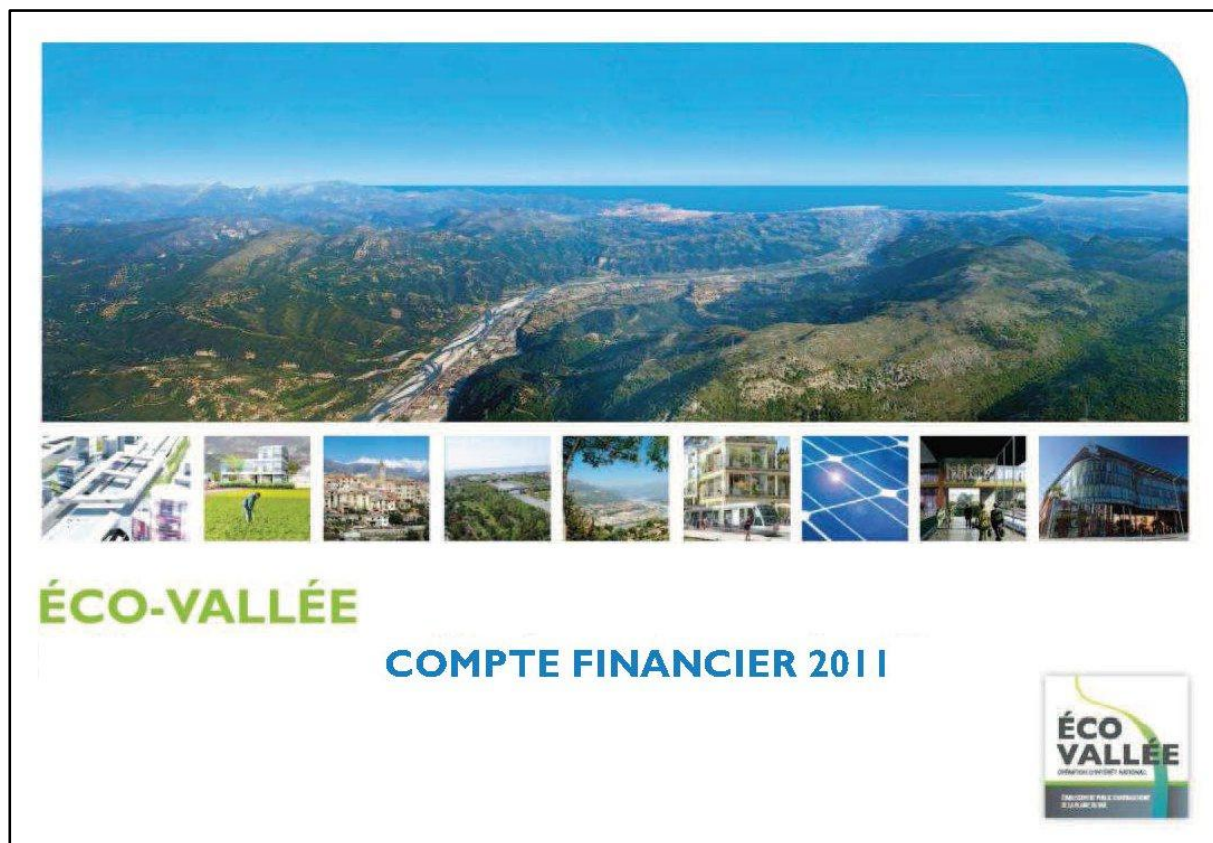
Vu le rapport de présentation,

Le Conseil d'Administration :

- approuve le procès-verbal de sa séance du 19 décembre 2011,

Le Président du Conseil d'Administration

Christian TORDO



Ordre du jour du C.A. du 26 mars 2012

- Point 2.1.** Compte financier 2011
- Point 2.2.** Compte rendu d'exécution budgétaire 2011
- Point 3.** État provisionnel des recettes et des dépenses 2011 (E.P.R.D.)

Voir rubrique

Dossiers Annexes

26.03.2012



- Point n° 4 -

GRAND ARENAS et POLE D'ECHANGES MULTIMODAL

Point d'information

L'urbaniste titulaire de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine sur le Grand Arénas, M. Josep Lluís Mateo, interviendra devant le conseil d'administration pour présenter l'avancée de ses travaux. A ce jour, nous pouvons faire le point suivant sur l'opération Grand Arénas et sur le pôle d'échanges multimodal.

I. PRINCIPAUX OBJECTIFS

Les principaux enjeux de cette opération d'aménagement peuvent être résumés de la façon suivante :

- réaliser le premier quartier urbain de la ville de Nice du XXIème siècle : logements, bureaux, hôtels, commerces, équipements structurants, services...
- doter la métropole azurée d'un centre d'affaires à la hauteur des grandes métropoles internationales
- réaliser le pôle d'échanges multimodal Nice Saint-Augustin Aéroport connectant trains, tramways, bus, auto bleues,...
- créer le grand parc des expositions qui fait aujourd'hui défaut à la Côte d'Azur. D'une capacité d'environ 75 000 m², il vise les créneaux de grands événements, foires et salons internationaux pouvant rassembler jusqu'à 25 000 participants.

II. PROGRAMME PREVISIONNEL

Un programme ambitieux et diversifié propose de développer une surface d'environ 680.000 m² qui sera réalisée en suivant les principes d'éco-exemplarité, de mixité fonctionnelle et sociale, de qualité architecturale.

Le programme prévisionnel se décompose comme suit :

Grand Arénas et Pôle multimodal			
		%	Commentaires
Surface terrain (ha)	51		Dont 8 ha pour le pôle d'échanges multimodal
Constructibilité (m2 SHON)	680 000		
Détail du programme prévisionnel de construction			
Logements (m2 SHON)	100 000	15%	20% locatif social, 30% en accession aidée et 50% en accession libre
Bureaux (m2 SHON)	390 000	57%	
Commerces, services et hôtellerie (m2 SHON)	90 000	13%	
Equipements (m2 SHON)	100 000	15%	Dont 15 000 m2 pour les équipements de transports du pôle d'échanges multimodal

III. AMENAGER EN INTEGRANT LE RISQUE INONDATION

L'équipe pluridisciplinaire de José Luis Mateo qui inclut notamment EGIS élabore un schéma de cohérence hydraulique et d'aménagement d'ensemble (SCHAE) comme le prévoit le PPRI.

Ce SCHAE a permis :

- une modélisation informatique (validée par la DDTM) des scénarios d'inondation du secteur envisagés par le PPRI
- des simulations selon les options de composition urbaine envisagées par José Luis Mateo.

L'objectif assigné par le PPRI est de ne pas « aggraver significativement » les risques ni d'en créer de nouveaux. Le SCHAE arrêtera des cotes de référence pour l'ensemble du bâti et façonnera en grande partie le projet urbain. Il sera achevé avant l'été.

IV. CIRCULATION, TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Le Grand Arénas bénéficiera de la présence du pôle d'échanges multimodal Nice Saint-Augustin Aéroport, avec l'arrivée du tramway et, ultérieurement, la construction de la gare ferroviaire. En complément, au fur et à mesure du développement du site, de nouvelles solutions de transports et déplacements seront mises en œuvre :

- réalisation de la gare routière
- nouveaux aménagements d'Escota (pour fluidifier et sécuriser le transit automobile)
- réalisation du tunnel sous la Victorine.

V. LES TECHNOLOGIES AU SERVICE D'UNE NOUVELLE FAÇON D'HABITER ET DE TRAVAILLER

Dans le cadre de la démarche EcoCité des actions ont été proposées au financement du fonds « Ville de demain » des investissements d'avenir. Ces actions se concentrent sur le périmètre opérationnel du pôle d'échanges multimodal :

- un système d'information en temps réel pour les usagers du pôle d'échanges multimodal
- un système de gestion des parkings pour optimiser le stationnement sur le pôle d'échanges
- un espace public pour un confort optimal des usagers en milieu méditerranéen
- des constructions à haute performance énergétique à partir de technologies innovantes

VI. LES RETOMBÉES ATTENDUES

Le Grand Arénas est un élément clé dans le dispositif qui permettra un rebond de l'ensemble de l'économie azurée. En effet, cette opération est destinée à doter la Côte d'Azur d'un centre d'affaire à la hauteur de son importance en termes notamment de démographie et de rayonnement. Elle permettra aussi de réaliser un parc des expositions moderne, adapté aux besoins du secteur du tourisme d'affaire, qui permettra à l'ensemble de la Côte d'Azur de retrouver une position de leader dans cette activité.

A terme, 21 000 nouveaux emplois diversifiés seront créés sur le Grand Arénas. La seule réalisation de ce projet permettra la création de près de 800 emplois pérennes dans le secteur du BTP. Le parc des expositions quant à lui entrainera, d'après les évaluations des experts, une injection monétaire de 750 M€ par an dans l'économie locale générant ainsi de nouvelles richesses et des emplois.

VII. LES PROCHAINES ETAPES

Les propositions de composition urbaine formulées par l'équipe de José Lluís Mateo sont désormais élaborées et peuvent donner lieu à la concertation préalable en vue de la création ultérieure d'une ZAC et de la réalisation des espaces publics/voirie.

Calendrier prévisionnel :

- Mars 2012-Décembre 2012 : procédures et poursuite des études techniques
- Printemps 2013 : début des travaux sur le secteur du pôle d'échanges multimodal



- Point n° 7 -

Une démarche d'écologie industrielle pour l'Eco-Vallée

Rapport de présentation

L'EPA a engagé une démarche d'écologie industrielle pour amplifier l'éco-exemplarité de l'Eco-Vallée ainsi que l'ont souhaité l'Etat et les collectivités territoriales. Elle vient compléter le dispositif constitué :

- du cadre de référence pour la qualité environnementale de l'aménagement et de la construction
- et du guide pour la prise en compte de la biodiversité.

Le cabinet EIC a accompagné l'EPA dans cette démarche qui vise à permettre aux entreprises de concilier amélioration de leur efficacité économique et réduction de leurs impacts environnementaux.

L'écologie industrielle et territoriale vise en effet une optimisation des performances d'un territoire et de la gestion de ses ressources au travers d'une réorganisation des activités qui s'appuie sur un bouclage des flux de matières et d'énergie.

Cette optimisation s'effectue par la mise en œuvre de synergies industrielles entre les acteurs économiques comme l'échange de flux industriels, la valorisation des déchets, la mutualisation des besoins, le partage de services, d'équipements ou de ressources...

Axée sur l'identification d'opportunités économiques existantes ou potentielles, avec une logique de coopérations entre les acteurs, la démarche mise en place dans la plaine du Var a vocation à déboucher sur le déploiement d'initiatives privées au travers l'identification de nouvelles opportunités d'activités.

L'enjeu de la démarche d'écologie industrielle dans la plaine du Var, engagée en mars 2010, a donc été d'identifier et de convertir ces opportunités en projets, à l'échelle de l'Eco-Vallée en général et plus particulièrement à celle de la zone industrielle de Carros-le Broc.

En outre, l'EPA a proposé que cette démarche alimente l'action développée par le ministère de l'industrie (DGCIS) qui a sélectionné la zone industrielle de Carros-Le Broc parmi cinq zones françaises pilotes¹ pour expérimenter des démarches d'écologie industrielle et qui doit aboutir à l'édition d'un guide de bonnes pratiques en 2012. Il a, à ce titre, conventionné avec l'association OREE (Organisation pour le Respect de l'Environnement dans l'Entreprise) qui anime cette démarche nationale.

¹ Les autres territoires sont : la communauté urbaine de Bordeaux, le territoire Seine Estuaire, Plaine Commune et Roanne territoire. EIC intervient sur Carros et sur Roanne.

Cette mission engagée en mai 2010 s'est achevée en février 2012.
Les comités de pilotage se sont tenus le 7 juin 2011 et le 3 février 2012.

METHODE ET RESULTATS

- **Une démarche pour et avec les acteurs économiques du territoire**

• **Une équipe d'animation**

L'EPA a souhaité dès le départ que cette démarche débouche sur une application concrète des principes de l'écologie industrielle au territoire de la plaine du Var par la mobilisation en amont de porteurs de projets présents sur l'Eco-Vallée. La mobilisation d'une « équipe d'animation » est apparue en ce sens essentielle. Cette équipe est composée de cinq personnalités de la sphère économique (Valérie BLANCHOT-COURTOIS - Human Venture, consultante en management de l'innovation ; Georges DAO - UPE06 /réseau entreprendre PACA ; René GARACCI - président du club des entreprises de Carros-Le Broc CAIPDV ; Paul COULOMP - SARL COULOMP, président de l'interprofession régionale de la filière bois et Henri Philippe LEPAGE - société MALONGO). Cette équipe a été mobilisée et s'est réunie régulièrement pour alimenter la démarche engagée par l'EPA, valider les avancées et préparer les étapes suivantes. Son engagement a ainsi permis de garantir la crédibilité de la démarche et la réalité des projets ainsi que leur déclinaison opérationnelle.

• **L'organisation d'ateliers d'acteurs**

Une première série de trois ateliers, animés par le prestataire, a eu lieu les 24, 29 et 30 novembre 2010, réunissant les acteurs économiques (une cinquantaine de personnes intéressées à la démarche) dans le but d'engager une dynamique coopérative entre les acteurs économiques, de rassembler les premiers éléments de proposition de leur part et d'adapter la méthodologie à la plaine du Var

Une 2ème session d'ateliers s'est déroulée début décembre 2011 sur la base d'opportunités d'activités identifiées par l'équipe d'animation et ressortant de l'Analyse de Flux et Stock de Ressources (AFSR) ainsi que du travail du premier atelier. Ces ateliers ont porté sur 4 thématiques sectorielles qui avaient été jugées comme prometteuses vis-à-vis de la capacité à faire émerger des projets fondés sur l'application des principes de l'écologie industrielle (réutilisation des déchets, mutualisation d'équipements, ...) et comme pertinentes vis-à-vis des spécificités du territoire :

- thématique « déchets inertes du BTP »,
- thématique « valorisation matière du bois »,
- thématique « matières organiques et alimentation locale »,
- thématique « transport de marchandise sur le dernier kilomètre ».

Ces ateliers ont permis de faire émerger des projets et de définir les conditions de faisabilité de ces projets : Quelle mise en œuvre possible ? Quel « *business model* » pour chaque projet ? Dans quels délais ? Quelles informations manque t-il ? Qui d'autre solliciter ? Quels sont les points de vigilance ?

L'animation spécifique de chaque groupe de travail a été assurée par un leader-entrepreneur, acteur économique local au fait des problématiques du secteur et motivé pour porter un déploiement de nouvelles activités, un animateur issu de l'équipe d'animation et un professeur de SKEMA business school (école de commerce localisée à Sophia Antipolis) dont l'apport a été d'aider les participants à expliciter les business models à mettre en place pour développer ces opportunités d'activités.

- De premières actions identifiées

• **Quatre projets ont ainsi émergé à l'échelle de la plaine du Var :**

- Projet de logistique groupée pour livraison/distribution de produits frais (hors grande et moyenne distribution) : il s'agit de proposer la création d'un service de logistique regroupant différents opérateurs de livraison/distribution comprenant une plateforme physique unique afin d'optimiser les livraisons de produits alimentaires en centre-ville *via* une logique de mutualisation des outils de production.
- Projet de coordination départementale pour une meilleure réutilisation des déchets inertes du BTP : il s'agit de gérer dans sa globalité le sujet de la production et de l'utilisation des matériaux de construction mais aussi le traitement et la valorisation des déchets du BTP dans le cadre de l'Eco-Vallée et plus largement à l'échelle départementale.
- Projet de gestion collective des matières organiques issues de l'agriculture et de l'alimentation pour en favoriser la valorisation : il s'agit de favoriser la mise en place d'une organisation pour traiter de façon collective ces déchets qui, rien que pour ceux issus de l'agriculture, représentent une production de plus de 7 000 t/an.
- Projet de création d'un cluster autour de la valorisation du bois local dans la construction locale : il s'agit de favoriser l'utilisation du bois des Alpes-Maritimes à destination de l'habitat tout en reliant la filière bois à la production d'énergie à partir des déchets liés à l'exploitation et à la transformation du bois.

• **Trois projets ont ainsi émergé à l'échelle de la zone d'activités de Carros-le Broc :**

- Projet de récupération et/ou échange d'énergie (chaud/froid) : il s'agit de permettre aux entreprises de bénéficier de nouvelles sources d'énergies renouvelables notamment par la récupération par les entreprises des flux de chaleur et de froid produits à partir d'un pôle regroupant une scierie et une unité de cogénération biomasse en cours de réalisation, via un réseau collectif.
- Projet de logistique de transport de marchandise : il s'agit de permettre aux entreprises de la zone, voire au-delà, d'améliorer et d'optimiser leur logistique et le taux de remplissage du transport de marchandise.
- Projet de gestion des petits flux de déchets non dangereux : il s'agit d'optimiser la gestion de petits flux (palettes, plastiques, stocks informatiques, emballages plastiques...) sur la zone.

SUITES DE LA DEMARCHE

Le comité de pilotage de fin de mission a permis de rappeler la méthode qui a prévalu et indiquer les premiers résultats obtenus et les opportunités d'activités qui ont été identifiées. Il a permis de lister les questions auxquelles il faudra répondre dans les semaines qui viennent pour poursuivre la démarche : leadership institutionnel local, outils juridiques pour la mise en œuvre des projets,...

Si l'EPA a été l'initiateur de cette démarche innovante, il s'agit désormais que tous les acteurs du territoire (publics et privés) continuent de se l'approprier pour la systématiser et concrétiser les opportunités de nouvelles activités qui ont été identifiées.



- Point n° 8 -

Point d'étape sur la signature du protocole de partenariat 2011-2026 pour l'Eco-Vallée

Rapport de présentation

Le protocole de partenariat 2011-2026 pour l'Eco-Vallée a été officiellement signé le 12 mars 2012 dans les locaux de l'EPA plaine du Var par :

- **l'Etat**, représenté par **M. Jean-Michel DREVET**, Préfet des Alpes-Maritimes,
- **la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, représentée par **M. Patrick ALLEMAND**, Vice-président du Conseil Régional, habilité par arrêté du Président du Conseil Régional et par délibération de l'assemblée plénière du conseil régional en date du 17 février 2012,
- **le Département des Alpes-Maritimes**, représenté par son Président, **M. Eric CIOTTI**, Président du Conseil Général, habilité par délibération de l'assemblée plénière du conseil général en date du 16 décembre 2011,
- **la Métropole Nice Côte d'Azur**, représentée par son Président, **M. Christian ESTROSI**, habilité par délibération du conseil de communautaire en date du 19 décembre 2011,
- **la Ville de Nice**, représentée par son Député-Maire, **M. Christian ESTROSI**, habilité par délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2011,
- **l'Etablissement Public d'Aménagement Plaine du Var**, représenté par son Directeur Général, habilité par décision du conseil d'administration de l'EPA en date du 19 décembre 2011,
- En présence de Christian TORDO, Président du conseil d'Administration de l'EPA plaine du Var.



Opération d'intérêt national Eco-Vallée
Protocole de partenariat
2011 - 2026

Janvier 2012
38 pages

[Point 8 de l'ordre du jour du CA du 28 mars 2012]

Voir rubrique

Dossiers Annexes

26.03.2012